

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022
--

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 29 novembre 2022 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 10 novembre 2022. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 23 novembre 2022. L'ordre du jour complémentaire a été notifié à chacun et affiché le 25 novembre 2022.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maire de Paris/Conseillère de Paris : Mme Anne HIDALGO

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : M. Patrick BLOCHE, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Didier Yongge ZENG, M. Jean-Christophe MARTIN, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Guillaume POITOUX.

Pouvoirs

Mme Lucie SOLEM à M. Didier Yongge ZENG,
Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Rosalie LAMIN,
Mme Florence MARSCHAL à M. Luc LEBON,
M. Alexandre VISCONTINI à Mme Joëlle MOREL,
M. Christophe HARNOIS à M. Jean-Pierre CORSIA,
M. Aymeric de TARLÉ à M. Jérôme MEYER.

Excusée : Mme Delphine TERLIZZI.

Secrétaire de séance : Mme Rosalie LAMIN

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance
11202225 Désignation du secrétaire de séance

II / Hommage aux victimes de féminicides

III / Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2023**IV / Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19 villa Marcès (11e)**

11202226 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19 villa Marcès (11e) et autorisation au Maire du 11e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**Logement et Habitat**

2022 DLH 68 Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création ou rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (31.357.857 euros)

2022 DLH 133 Location de l'immeuble 18A rue Keller (11e) à 1001 Vies Habitat – Avenant à bail emphytéotique

2022 DLH 216 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 2 rue Gobert (11e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 57 logements sociaux (34 PLAI - 23 PLUS)

2022 DLH 233 Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 9 impasse Daunay (11e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 9 logements sociaux (5 PLAI - 4 PLUS)

2022 DLH 306 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 13 rue Popincourt (11e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 100 logements sociaux

2022 DLH 256 Réalisation au 6 passage Lisa (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (6 PLAI - 4 PLUS - 2 PLS) par Paris Habitat - Subvention (377.604 euros)

2022 DLH 291 Réalisation au 135 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par la RIVP - Subvention (808.775 euros)

2022 DLH 342 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLAI - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo – Subvention (111.842 euros)

2022 DLH 292 Réalisation au 125 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 7 logements sociaux (2 PLAI - 3 PLUS - 2 PLS) et 5 logements abordables par la RIVP - Subvention (791.418 euros)

2022 DLH 210 Réalisation au 124 Avenue de la République (11e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (66.000 euros)

2022 DLH 300 Réalisation au 12 rue de la Folie Méricourt (11e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par HSF-Habitat Social Français - Subvention (64.160 euros)

2022 DLH 340 Réalisation au 186 à 192 bis rue de la Roquette (11e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par 1001 Vies Habitat - Subvention (165.000 euros)

2022 DLH 401 Réalisation au 53 rue de la Folie Méricourt (11e) d'un programme de rénovation de 9 logements par HSF - Subvention (56.046 euros)

2022 DLH 217 Réalisation au 4 rue Mercœur (11e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 41 logements PLUS par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1.034.100 euros)

Secrétariat Général

2022 SG 86 Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP)

Solidarités

2022 DSOL 110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

Voirie et Déplacements

2022 DVD 142 Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

2022 DVD 146 Plan Vélo 2021-2026 : convention pour la pérennisation de pistes cyclables dans le Nord-Est parisien, programme européen opérationnelle FEDER FSE 2014-2020 (1.961.666,80 euros HT)

Propreté et Environnement

2022 DPE 45 Subventions (93.000 euros) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

Jeunesse et Sports

2022 DJS 30 Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

2022 DJS 33 Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

Immobilier, Logistique et Transports

2022 DILT 8 Contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris

Familles et Petite Enfance

2022 DFPE 179 Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - Avenant à une convention de subventionnement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (328.300 euros)

2022 DFPE 183 Equipements d'accueil de petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » - Conclusion de 3 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

2022 DFPE 182 Subvention (115.000 euros) à l'association Au Temps du Jeu pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (11e)

Affaires Scolaires

2022 DASCO 104 Conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées (16.803 euros) pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin

2022 DASCO 119 Caisse des écoles du 11e - Subvention 2023 (6.525.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024

2022 DASCO 136 Collèges publics - Contribution (1.643.555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508.160 euros) et subventions travaux (76.074 euros)

Attractivité et Emploi

2022 DAE 281 Subvention (2.800 euros) au village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (11e)

Affaires Culturelles

2022 DAC 53 Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e)

2022 DAC 314 Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

VI / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202231 Vœu relatif à la mise en place d'une campagne de sensibilisation et de vaccination contre les infections à Papillomavirus humain (HPV)

V11202232 Vœu relatif à la situation des transports en Ile-de-France

V11202233 Vœu relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique

V11202234 Vœu relatif à la sécurisation des traversées piétonnes

Ordre du jour complémentaire :

I / Adoption de la procédure d'urgence

11202227 Adoption de la procédure d'urgence

II / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement inscrits à l'ordre du jour complémentaire

2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

Hommage aux victimes de féminicides

M. le Maire : « Bonsoir. Mme la Maire, nous sommes très heureux de vous accueillir pour le dernier Conseil d'arrondissement de cette année.

Nous allons commencer par un hommage qui fait suite à un vœu proposé par le groupe Ecologiste lors de la dernière séance, d'organiser en Conseil d'arrondissement chaque année, autour du 25 novembre, un temps de mémoire et d'hommage aux femmes victimes de féminicides. Ce vœu a été adopté à l'unanimité et je voudrais vous dire ces quelques mots avant de vous proposer de respecter une minute de silence.

Mme la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, nous ouvrons cette séance par cet hommage, quatre jours après la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les violences subies par les femmes sont multiples : elles sont psychologiques, verbales, économiques, physiques et bien sûr sexuelles. Ces violences sont tout à fait spécifiques, en ce sens qu'elles sont commises à l'encontre des femmes en raison de leur genre. Aussi, il revient de les qualifier comme telles, à savoir des violences de genre, qui plus est, commises par des hommes dans la grande majorité des cas. Ces violences prennent racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes imposées par nos sociétés.

Cinq ans après le lancement du mouvement *#MeToo*, la société a connu une véritable libération de la parole des femmes, mettant en évidence l'étendue de ces violences, dans l'ensemble des pans de la société.

En premier lieu, ces violences de genre s'exercent au sein du couple et de la famille. Aussi, la première cause de mortalité et d'invalidité des jeunes européennes entre 16 et 44 ans est la violence intrafamiliale, avant même les accidents de la route et le cancer.

Chaque année, en moyenne, 213.000 femmes majeures sont victimes de violences physiques, combinées ou non avec des violences sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces violences intolérables se traduisent dans certains cas par des féminicides. Ainsi, en 2021, 122 femmes sont décédées des suites de violences conjugales, contre 102 en 2020, soit une augmentation de 17 %. Parmi les femmes victimes, près d'une femme sur trois (32 %) avait déjà subi des violences antérieures. Au moment où je vous parle, 102 féminicides ont été recensés depuis le début de l'année 2022 par le collectif « Féminicides par compagnons ou ex ».

La réalisation de ces actes dans le cadre dit « privé » a longtemps fait dire qu'il s'agissait d'affaires privées. On entend encore aujourd'hui les termes de drames familiaux ou passionnels repris par certains pour qualifier ces actes et ainsi les minorer. Ce soir, je tenais à rappeler cette réalité, à savoir que ces actes sont avant tout des meurtres à l'encontre de femmes commis par des hommes. Aussi, 86 % des auteurs d'homicides conjugaux en 2021 étaient de genre masculin. De ces chiffres, nous comprenons qu'en 2022, notre société continue de véhiculer un message de domination masculine, qui conduit, dans ses formes les plus abjectes, à commettre l'irréparable.

Ces morts ne sont pourtant pas des fatalités. Certaines politiques publiques adaptées menées chez nos voisins européens – je pense à l'Espagne notamment – ont montré qu'il était possible de faire baisser le nombre de victimes.

À l'échelle de notre arrondissement, la Mairie s'est engagée à sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique de société – comme l'a fait la Ville de Paris dans son ensemble – et à accompagner les acteurs de terrain qui œuvrent dans l'accompagnement des femmes victimes de violence. À l'occasion de la Journée du 25 novembre, nous avons organisé – avec Dominique KIELEMOËS qui suit cette délégation, Hélène BIDARD et d'autres élus – une projection de courts-métrages, en présence d'associations, de juristes et de représentants de l'État. La présence de la substitut du procureur chargée de ces questions était un signe important. Cette projection a été suivie d'échanges avec le public au sujet de ce combat de société. Le changement de mentalité devant se faire dès le plus jeune âge, nous avons également mobilisé la police municipale, accompagnée par des associations, pour sensibiliser les élèves aux sorties de collèges et lycées. Au moment de la création de cette police municipale, Mme la Maire, vous avez voulu inscrire dans ses missions la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'accompagnement des femmes victimes de violences est un travail quotidien, souvent invisible, que nous menons et qui consiste par exemple à orienter les femmes victimes qui se présentent en Mairie vers les services adaptés et les associations pertinentes sur le territoire parisien.

Nous faisons également en sorte de mettre en liaison les acteurs institutionnels, étatiques et associatifs pertinents du territoire au sein d'un réseau municipal afin de créer de nouvelles synergies sur cette question, dont ce réseau d'aide aux victimes que nous avons installé. Dans ce domaine, la Ville de Paris est fortement mobilisée : identification de nouvelles places d'hébergement d'urgence, revalorisation de la grille de cotation dans l'attribution de logements sociaux pour les femmes victimes de violences, développement d'outils de sensibilisation, formation des agents de la Ville sur la question des violences faites aux femmes, etc.

L'ensemble de ce travail vise ainsi à permettre d'agir préventivement sur les stéréotypes de genre, qui, comme je l'indiquais au début de mon intervention, conduisent aux violences de genre, mais également à agir auprès des femmes victimes de violences par un accompagnement adapté. La tâche qu'il nous reste à accomplir collectivement en tant qu'individu, en tant qu'élu, est importante.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale du 11^e, je tenais à réaffirmer ce soir notre soutien total et unanime – vu le résultat du vote du vœu – et notre engagement plein et entier dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'hommage de ce soir est ainsi destiné aux femmes victimes de féminicides et participe aussi à rendre visible ce problème majeur de notre société. En hommage aux femmes victimes de féminicides, je vous invite à respecter une minute de silence. Je vous remercie. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202222 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Nous avons reçu des pouvoirs :

- Mme Lucie SOLEM a donné pouvoir à M. Didier ZENG,
- Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Rosalie LAMIN,
- Mme Florence MARSCHAL à M. Luc LEBON,
- M. Aymeric de TARLÉ à M. Jérôme MEYER,
- M. Christophe HARNNOIS à M. Jean-Pierre CORSIA,
- M. Alexandre VISCONTINI à Mme Joëlle MOREL.

Je vous propose de procéder à la désignation du secrétariat de séance en proposant de désigner Rosalie LAMIN. Pas d'objection ? Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL 2023

M. le Maire : « Nous poursuivons avec une communication sur la programmation des investissements d'intérêt local pour l'année prochaine. La parole est à Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, le Maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire.

La délibération 2009 DDATC 112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » dispose que le Maire se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il détermine les opérations devant être financées au titre du Budget Primitif. Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil d'arrondissement est prévue afin de l'informer des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e arrondissement.

Pour 2023, les enveloppes d'Investissements d'Intérêt Local sont de 3.004.000 € pour les équipements de proximité et de 1.099.500 € pour l'espace public, soit au global 4.103.500 €.

S'agissant de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité :

- 1.810.000 € (soit 60 % de l'enveloppe) seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. Comme tous les ans, cela permettra de financer des travaux de :
 - modernisation des « clos et couvert » dans les écoles : menuiseries et toitures (555.000 €)
 - modernisation des sanitaires (278.000 €)
 - modernisation des cours d'école (311.500 €) ;
- 350.000 € (soit 12%) seront affectés aux crèches, dont 218.000 € pour la modernisation de menuiseries extérieures dans différents établissements, afin d'améliorer leur isolation thermique ;
- 450.000 € seront consacrés aux équipements sportifs de l'arrondissement, dont 150.000 € pour l'amélioration des revêtements de sol sportifs du centre Candie ;
- 50.000 € seront consacrés à des travaux de modernisation et de mise aux normes de la bibliothèque Parmentier ;
- 344.000 € seront destinés aux bâtiments gérés par la Mairie, dont 300.000 € compléteront le financement consacré à l'amélioration des accès à la salle polyvalente Olympe de Gouges via le square Rajman.

S'agissant de l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 979.500 € seront consacrés à des travaux sur la voirie secondaire, dont 874.500 € pour la réfection de chaussées (notamment dans les rues Alexandre Dumas, de la Fontaine au Roi, rue de Nice et du Moulin Joly) et 105.000€ pour la réfection des trottoirs de la rue Servan ;
- 120.000 € seront dédiés à la modernisation et à la rénovation des parcs et des jardins de l'arrondissement : 30.000€ pour la mise en sécurité des gradins du jardin de la Folie Titon, 40.000 € pour la rénovation des allées du square Francis Lemarque, et 50.000 € pour la rénovation du système d'arrosage automatique du square de la Roquette.

Pour vous présenter en détail de tous ces montants :

Équipements de proximité	3 004 000 €
Équipements culturels (DAC)	50 000 €
Écoles (DASCO)	1 810 000 €
Mairie, MVAC et salles polyvalentes (DDCT)	344 000 €
Équipements sportifs (DJS)	450 000 €
Équipements petite enfance (DFPE)	350 000 €
Espace public	1 099 500 €
Espaces verts (DEVE)	120 000 €
Voirie (DVD)	979 500 €
IIL 2023	4 103 500 €

Voilà toutes ces informations que je souhaitais vous présenter en ce Conseil d'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Mme la Première adjointe. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication ? Cette communication est réglementaire mais elle permet que l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement soit informé des moyens dont nous disposons. Je ne vois pas de demande d'intervention. C'est à l'image de la préparation de cette programmation, qui s'est déroulée de façon consensuelle avec les équipes de l'Hôtel de Ville, ce qui nous a permis de régler tous les sujets avant même la réunion d'arbitrage au niveau de la Maire de Paris. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2022 DLH 68 – Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création et de rénovation de logements sociaux, demandée par ELOGIE-SIEMP (31.357.857 euros)

M. le Maire : « Je vous propose d'examiner le projet de délibération 2022 DLH 68. Adrien TIBERTI présente et Jean-Christophe MARTIN se prépare. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une élaboration classique et technique qui modifie des garanties d'emprunts pour des opérations réalisées ou encore en cours de réalisation au vu de l'évolution des prix réels. »

Plusieurs adresses du 11^e arrondissement concernent le même bailleur, Elogie-Siemp :

- rue Voltaire pour la transformation d'une loge en un appartement social, dans un immeuble qui appartient déjà à Elogie ;
- 8 rue Godefroy Cavaignac pour la création d'un immeuble de logement social, dont le chantier vient de s'achever. Pour mémoire, c'est une préemption d'un immeuble en R+1 qui a été démolie et une reconstruction d'un immeuble au gabarit de la rue au niveau des autres immeubles de la rue, avec dix logements sociaux créés ;
- 16 rue de Belfort. Pour mémoire, il s'agit de l'achat de la petite partie de l'ancienne implantation de la BNP Paribas qui donne sur la rue de Belfort. L'opération prévoit la transformation de bureau en six logements. Ce chantier est en cours.

Cependant, j'imagine que, comme les fois précédentes, M. MARTIN va nous interpeller sur l'ensemble des délibérations relatives au logement. Pour mémoire, il y a ce soir quatre délibérations de conventionnement qui concernent près de 200 logements, trois opérations de préemption qui créent 35 logements sociaux et cinq logements abordables, et quatre opérations de rénovation qui concernent quatre adresses différentes (quatre immeubles avec un faible nombre de logements). C'est intéressant car la dernière fois, on s'était concentré sur de grosses opérations de rénovation Plan Climat. Ce soir, on aborde tous les aspects du logement social, non seulement les grandes résidences, mais aussi les immeubles les uns après les autres, ce qui est représentatif du parc social de l'arrondissement, bien plus souvent constitué de petits immeubles séparés les uns des autres que de grandes cités. Voilà ce que je voulais dire pour l'instant, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup M. TIBERTI. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'était attendu, de nombreuses délibérations DLH sont inscrites à l'ordre du jour de ce dernier Conseil de l'arrondissement. Ainsi, ce soir, c'est un tiers dudit ordre du jour qui sera consacré aux questions de logement et d'habitat, et je voudrais au détour de cette intervention passer en revue l'ensemble des sujets qui nous sont présentés ce soir. J'avais anticipé la réaction de notre collègue TIBERTI qui fulmine contre cette intervention groupée, alors je me tourne vers la présidence de séance : aurait-il mieux valu que nous enchaînions quinze fois d'affilée le même débat ?

Une fois n'est pas coutume, je commencerais par souligner qu'il y a de très bonnes choses parmi ces délibérations et vous me permettez donc de commencer par cette première catégorie. Vous connaissez notre position sur la politique du logement social, je l'avais rappelée lors du dernier Conseil d'arrondissement : nous défendons une politique municipale qui crée du logement et qui ne se contente pas de conventionner (cela ne crée rien, mais change juste le nom du bailleur), centrée sur la mixité sociale où toutes les classes se côtoient à l'échelle d'une rue, d'un pâté de maisons ou d'un quartier, c'est-à-dire à rebours de votre obsession du 100 % PLAI, toujours au même endroit, sur des centaines de mètres linéaires.

Il faut croire que nous avons quand même été un petit peu entendus. En effet, le projet 2022 DLH 68 crée réellement un logement, par la transformation d'une loge. Je voudrais marquer un petit temps d'arrêt là-dessus. À titre personnel, je suis assez dubitatif quant à la transformation d'une loge en logement car elle signifie le départ des gardiens. Je connais le rôle central des gardiens dans le lien social de l'immeuble et dans sa bonne tenue, et je voudrais en profiter – je pense que nous nous retrouverons tous là-dessus – pour saluer tous les gardiens d'immeuble du 11^e arrondissement, à commencer par les miens.

Ceci étant dit, il faut bien reconnaître que, pour une fois, la Ville de Paris va créer un logement qui n'existait pas déjà. Par ailleurs, dans cette même délibération, vous faites entrer 5 PLAI, 8 PLUS et 4 PLS dans le parc social de la Ville. On n'est pas tout à fait sur des tiers, mais on est dans une certaine idée de la mixité.

Viennent ensuite les délibérations consacrées aux programmes de rénovation de logements sociaux. Nous avons eu l'occasion de revenir sur notre position sur le sujet lors du dernier Conseil d'arrondissement. Après vingt années passées sans entretien, les immeubles de notre parc social ont grand besoin de rénovation. Nous soutenons donc les programmes de rénovation dans le cadre vertueux du Plan Climat « Consommer moins, vivre mieux ». La question qui pourrait légitimement se poser, c'est : avec quel argent, puisque les caisses des bailleurs – j'y reviendrai un peu plus tard – et celle de la Ville sont exsangues ? Cette question paraît assez légitime. Je mettrais cependant un petit bémol : attention à bien recueillir l'adhésion éclairée, pleine et entière des résidents. Je ne reviendrais pas sur le cas de l'îlot Chaillet, mais je vous écrirai incessamment sous peu à ce sujet, M. le Maire.

Si j'ai dit qu'il y a de très bonnes choses parmi ces délibérations, il y en a aussi de très mauvaises, hélas. Si j'aime à penser que les délibérations qui précèdent sont un cadeau de Noël avant l'heure, la Ville de Paris n'a pas oublié de faire aussi son propre cadeau de Noël. Quel cadeau de Noël ? 16 millions d'euros de loyers capitalisés. Pour rappel, pour ceux dans le public et ceux qui regardent en ligne qui ne sauraient pas ce qu'est un loyer capitalisé, il s'agit d'un dispositif comptable dérogatoire, accordé par le président HOLLANDE à ses amis de la Ville de Paris, qui permet d'empocher, sur un trait de plume, plus de cinquante ans de loyers alors que ceux-ci n'ont pas encore été perçus par le bailleur. C'est vrai, il fallait y penser.

Normalement, ce dispositif, particulièrement critiqué par la Chambre Régionale des Comptes – je rappelle que c'est son métier –, permet à la Ville de légalement faire les poches des bailleurs sociaux pour combler les trous de plus en plus béants dans son budget. Fort heureusement, après cinq ans passés à fermer les yeux, Bercy va enfin mettre fin à ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2023. C'est surprenant de voir le gouvernement s'émouvoir de la mauvaise gestion de la Ville de Paris alors que cela fait quand même cinq longues années qu'ils vous ont regardé faire. Bref, les loyers capitalisés s'arrêtant au 31 décembre, vous avez décidé d'en profiter jusqu'à la dernière minute. Cela aurait été dommage de rater l'occasion.

Ces considérations générales exposées, je vous donne le détail de notre vote sur les délibérations qui nous sont présentées ce soir :

- 2022 DLH 68, véritable création de logements et programmes équilibrés : nous voterons pour.
- 2022 DLH 163, une délibération technique qui prolonge un contrat qui date des années 70 : nous voterons pour.
- 2022 DLH 216, programme déséquilibré où il n'y a pas de PLS, avec un loyer capitalisé de 5 millions : nous voterons contre.
- 2022 DLH 233, même explication, même vote.
- 2022 DLH 306, loyer capitalisé de près de 11 millions d'euros. C'est dommage, le programme était équilibré : nous voterons contre.
Pour répondre d'avance à notre collègue TIBERTI qui ne manquera pas de réaliser sa caricature de la Droite qui a toujours une excuse pour voter contre les logements sociaux, je

vous dirai simplement : supprimez les loyers capitalisés et j'aurai plaisir à voter pour cette délibération.

- 2022 DLH 256, cette parcelle a déjà fait l'objet d'une délibération lors des séances du Conseil de Paris de décembre 2021 et l'adresse avait alors fait l'objet d'un loyer capitalisé que vous vous êtes bien gardé de rappeler dans le dossier, donc nous voterons contre. Même commentaire.
- 2022 DLH 291, elle rappelle la délibération 2022 DLH 142 du Conseil de Paris en juillet 2022, qui précisait que le bail s'accompagnait d'un loyer capitalisé, qui n'est bien sûr pas rappelé, donc nous voterons contre. Même commentaire.
- 2022 DLH 342, j'ai déjà fait part lors des précédents Conseils d'arrondissement de mes objections quant à la cohabitation des deux modes de gestion de copropriété (le mode privé et le mode social) puisque nous sommes dans le diffus dans ce cas, mais nous avons su entendre les contre-arguments de l'exécutif. Donc, dans l'attente de plus de données, nous nous abstiendrons.
- 2022 DLH 292 est un programme très intéressant : du logement social en proportion équilibrée, avec du logement à loyer abordable. Nous souhaiterions en voter plus souvent. Une question pour l'exécutif qui conditionnera notre vote : pourquoi avoir préempté l'immeuble alors que, selon les termes même du dossier de synthèse, très peu de travaux sont prévus ? Nous souhaiterions en savoir plus pour nous positionner.
- 2022 DLH 210, programme de rénovation. Dans la mesure où nous n'avons pas eu d'écho d'opposition de la part des résidents, nous voterons pour.
- 2022 DLH 300, même explication, même vote.
- 2022 DLH 340, même explication, même vote.
- 2022 DLH 401, même explication, même vote.
- 2022 DLH 217 est un beau projet avec une résidence étudiante. Nous en manquons et notre vote sera pour.
- 2022 DLH 409 est un très beau projet de centre d'hébergement pour femmes et enfants, avec un accompagnement médico-psycho-social, nous voterons donc pour. »

M. le Maire : « Pardon, le projet de délibération 2022 DLH 409 est retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris. Elle sera probablement réintroduite à sa prochaine séance. »

M. MARTIN : « Nous aurions voté pour. Vous pouvez anticiper notre prochain vote. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Vous aurez ce plaisir, nous aurons ce plaisir. Merci M. MARTIN. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous procédons à un débat d'ensemble sur toutes les délibérations DLH. Adrien TIBERTI, vous allez prendre plaisir à débattre avec M. MARTIN. »

M. TIBERTI : « Oui, M. le Maire. Je maintiens mes propos sur la forme, mais là on est dans une seule intervention qui mélange des délibérations relevant de la préemption, du conventionnement ou de la rénovation de logements sociaux qui n'ont aucun rapport. Ce ne sont pas du tout les mêmes opérations donc je ne vois pas comment on peut démontrer les choses aussi rapidement. Peut-être est-ce simplement le signe que vous n'avez pas grand-chose à dire de nouveau, donc vous ne voulez pas vous étendre sur vos positions ?

Vous avez dit un certain nombre de bêtises. Au moment où vous nous expliquiez qu'on fait du 100 % PLAI, je n'ai pas eu le souvenir qu'on n'ait fait une seule fois du 100 % PLAI, en dehors des opérations de résidences sociales qui en sont nécessairement. C'est juste faux. Par ailleurs, je vous le répète, les critères sont simples : dans les zones en déficit de logement social, on essaye de faire des proportions qui correspondent à la structure de la demande. C'est dans ces conditions qu'on arrive à 60 % de PLAI parce que c'est la structure de la demande. Je le répète encore une fois, il y a 9.000 demandeurs de logements sociaux dans le 11^e arrondissement, et sur ces 9.000 demandeurs de logements sociaux, 60 % sont en-dessous des plafonds de ressources pour bénéficier du PLAI. C'est la réalité de notre société où les gouvernements successifs ont conduit énormément de Français à vivre avec de bas salaires qui relèvent des plafonds du PLAI. C'est un fait.

Dans les parties de l'arrondissement où il n'y a pas de déficit de logements sociaux (au-delà des 25 %), on équilibre les choses différemment. On est davantage sur un tiers/un tiers/un tiers, comme vous l'avez relevé, avec un souci de mixité. Ayons quand même en tête que la mixité ne se calcule pas simplement à l'immeuble, surtout quand on parle d'immeuble où il y a cinq, dix ou quinze logements. Elle se calcule au niveau de la rue. Même dans le quartier où l'on trouve le plus de logements sociaux, le prix du mètre carré d'un immeuble privé est à 10.000 €, ou 25/30 € dans le cadre d'une location. Les familles qui peuvent se payer tels prix ne sont pas du tout les mêmes socialement parlant. La mixité est réelle à l'échelle de la rue et non pas à l'échelle de l'immeuble. Quand on parle, comme c'est le cas ce soir, d'immeuble de quinze logements, il est évident que la mixité peut se faire au niveau de la rue.

Sur la question de la loge, elle est transformée en logement parce qu'elle est vide. Les loges dans le logement social sont des espaces de travail, des bureaux, ce ne sont pas des endroits où les agents habitent. Les bailleurs sociaux (Paris Habitat, Elogie, RIVP) font en sorte de ne plus loger leurs gardiens/gardiennes directement au niveau de la loge. Ils sont parfois logés dans la résidence ou dans les étages, mais il s'agit de permettre à ces agents d'avoir une vie privée et de ne pas être en permanence confrontés aux demandes des locataires. Ce sont des salariés avec des horaires, et les horaires ne signifient pas 100 % tout le temps. Cela fait partie des évolutions normales de la société.

Vous avez osé dire qu'il y avait eu 20 ans sans rénovation. On ne va pas balayer les délibérations des vingt dernières années de ce Conseil d'arrondissement, mais ce que vous avez dit est notoirement faux et on pourrait le prouver à l'aide de tonnes d'immeubles. Patrick BLOCHE pourrait remonter plus loin dans le temps, mais je peux vous parler de la dernière mandature. Il y a eu tout au long de la mandature énormément d'opérations de rénovation. Ce soir, il y en a quatre qui représentent une soixantaine de logements, parce qu'il s'agit de petits immeubles, ce qui est représentatif du quartier. Et il y en aura encore d'autres et d'autres encore. Par ailleurs, si vous êtes honnête, vous voyez qu'il y a des bailleurs de la Ville comme des bailleurs privés. Concernant les bailleurs privés, on n'est pas aux commandes, on n'est pas à la demande. On est dans le soutien, dans la subvention, mais on dépend de leurs impulsions.

Concernant les habitants de la place du Père Chaillet, j'ai assisté à la première réunion de présentation des travaux, qui sera suivie par une autre réunion de présentation du chantier, et les avis ne correspondaient pas ce que vous dites. Après, on peut refaire le débat sur la VMC, qui est un débat technique et pas politique.

Sur la question des loyers capitalisés, on ne va peut-être pas refaire le débat non plus. Contrairement à ce que vous avez dit, la Ville, à sa demande, va cesser d'utiliser ce dispositif pour les années prochaines. Le fait que le président HOLLANDE était un ami de la Ville de Paris, ce n'est pas vraiment évident. Si on prend l'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui était de 600 millions d'euros pour la Ville en 2013 et qui était de trois clopinettes en 2017, je ne pense pas qu'on puisse dire que le président HOLLANDE avait marqué particulièrement sa sympathie envers la Ville.

Sur la délibération 2022 DLH 291 relative au 135 boulevard de Ménilmontant, vous vous étonnez qu'on achète un immeuble en bon état. Moi je ne m'étonne pas. L'immeuble est mis en vente et les locataires sont en danger parce qu'ils ne peuvent pas racheter leur appartement au prix où il leur sera proposé. Donc on préempte, on préserve les classes moyennes qui sont présentes dans cet immeuble et qui payent déjà des loyers importants. S'ils dépassent les plafonds HLM, ils sont maintenus dans leur appartement et dans leur bail actuel.

De plus, il se trouve qu'il s'agit d'un immeuble où il n'y aura pas de travaux à faire. Le patrimoine de la Ville s'enrichit donc d'un immeuble qui est déjà en bon état, ce qui est une bonne nouvelle par ailleurs. En effet, vous y avez fait allusion rapidement mais quand vous parlez de la dette, vous oubliez de mettre en face le patrimoine. Quand on investit, quand on dépense de l'argent pour agrandir le parc de logement social de la Ville, en réalité, on augmente le patrimoine de la Ville dont la valeur augmente plus vite que les intérêts qu'on va payer sur les emprunts. Donc votre calcul méconnaît les règles fondamentales de comptabilité qui font qu'en face d'un passif, on met toujours un actif. Il se trouve que l'actif est très largement supérieur au passif.

On pourrait parler encore longtemps, mais je crois que les points de vue sont partagés. Je remarque quand même ce soir qu'effectivement, M. MARTIN soutient quelques opérations de logements. Je voudrais le remercier pour le soutien qu'il apporte à l'opération de la rue Mercœur parce que c'est une belle opération qui vise à reconstruire le centre Paris Anim' de la rue Mercœur, animé par la MJC Mercœur, qui, du fait de son âge et de sa structure initiale, nécessite une reconstruction complète. Il se trouve que pour occuper au mieux le terrain, nous avons décidé de le reconstruire en plus grand et de monter les étages pour s'aligner sur les deux immeubles de part et d'autre. Nous allons donc faire du logement étudiant dans les étages supérieurs. C'est du logement social et cela répond à un besoin spécifique très important. Je vous rappelle que 200.000 des habitants dans notre ville, soit 10% de la population de la ville, sont étudiants et que nous sommes bien loin encore, pour l'instant, de répondre au besoin spécifique de cette partie de la population qui est aujourd'hui la proie des bailleurs privés qui n'hésitent pas à louer à des sommes mirobolantes des taudis sous les toits. C'est la réalité de la condition étudiante dans notre ville. Donc nous réalisons du logement étudiant.

Et cerise sur le gâteau, cet immeuble sera chauffé grâce à la récupération de la chaleur fatale du datacenter, qui n'est pas vraiment un datacenter techniquement parlant. M. le Maire sera plus efficace que moi sur le sujet, mais derrière rue de Belfort, rue Léon Frot, boulevard Voltaire, le gros datacenter produit énormément de chaleur que nous allons récupérer pour chauffer le 16 rue de Belfort (qui est en construction) et la rue Mercœur et ses logements étudiants. C'est un projet qui, en plus d'être social, est donc un projet écologique. Quand les deux sont liés, nous sommes toujours très contents. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse complète. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est pour l'enregistrement. En effet, j'ai l'habitude de voir fleurir sur internet après le Conseil d'arrondissement les vidéos de vos interventions mais curieusement sans nos réponses.

Concernant les loyers capitalisés, vous pourriez indiquer qu'il s'agit d'une opération où la Ville investit pour acheter un immeuble et qu'elle demande au bailleur de participer à cet investissement à hauteur moindre que son propre investissement, donc ce n'est rien d'autre qu'un juste partage de l'investissement. Le bailleur va percevoir ses loyers le reste du temps comme tout bailleur qui investit dans l'immobilier. Il faut vraiment arrêter ces éléments de langage formaté tellement éloignés de la réalité qui disent que la Ville fait un rapt sur le budget des bailleurs sociaux alors qu'il s'agit d'un simple partage de l'investissement entre le bailleur qui bénéficie des loyers et la Ville qui à terme restera propriétaire des immeubles. C'est une opération des plus banales. D'ailleurs, ce n'est pas ce principe de loyer capitalisé qui est remis en cause, elle est pratiquée par de très nombreuses villes en France. La seule dérogation, c'est de dire qu'on ne met pas cette somme dans le budget d'investissement de la Ville, mais dans son budget de fonctionnement. La belle affaire. Franchement, chacun choisit ses combats mais ce n'est pas une raison pour monter en épingle un sujet de cette manière. Je ne suis pas sûr que ce soit la première des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Je pense que c'est un sujet sur lequel on a déjà beaucoup dit.

Je vous propose de passer au vote sur l'ensemble des délibérations DLH puisqu'il y a des votes différents. Nous passons au vote du projet 2022 DLH 68 pour commencer, qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 133 – Location de l'immeuble 18A rue Keller (11^e) à 1001 Vies Habitat – Avenant à bail emphytéotique

M. le Maire : « 2022 DLH 133, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 216 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 2 rue Gobert (11^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 57 logements sociaux (34 PLAI-23 PLUS)

M. le Maire : « 2022 DLH 216, Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 233 – Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 9 impasse Daunay (11^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de neuf logements sociaux (cinq PLAI – quatre PLUS)

M. le Maire : « 2022 DLH 233, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 306 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 13 rue Popincourt (11^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 100 logements sociaux (30 PLAI, 40 PLUS et 30 PLS)

M. le Maire : « 2022 DLH 306, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 256 – Réalisation au 6 passage Lisa (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (6 PLAI-4 PLUS-2 PLS) par Paris Habitat – Subvention (377.604 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 256, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 291 – Réalisation au 135 boulevard de Ménilmontant (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI-6 PLUS-5 PLS) par la RIVP – Subvention (808.775 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 291, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 342 – Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLAI-4 PLUS-1 PLS) par Aximo – Subvention (111.842 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 342, qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée, donc avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 292 – Réalisation au 125 boulevard de Ménilmontant (11^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 7 logements sociaux (2 PLAI – 3 PLUS – 2 PLS) et 5 logements abordables par la RIVP – Subvention (791.418 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 292, qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 210 – Réalisation au 124 avenue de la République (11^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP – Subvention (66.000 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 210, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 300 – Réalisation au 12 rue de la Folie Méricourt (11^e) d'un programme de rénovation de treize logements sociaux par HSF-Habitat Social Français – Subvention (64.160 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 300, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 340 – Réalisation au 186 à 192 bis rue de la Roquette (11^e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par 1001 Vies Habitat – Subvention (165.000 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 340, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 401 – Réalisation au 53 rue de la Folie Méricourt (11^e) d'un programme de rénovation de 9 logements par HSF – Subvention (56.046 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 401, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 217 – Réalisation au 4 rue Mercœur (11^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 41 logements PLUS par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1.034.100 euros)

M. le Maire : « 2022 DLH 217, même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « La DLH 409 relative à la modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de centre d'hébergement réalisé par l'association Basiliade est retirée de l'ordre du jour. Je vous remercie. »

2022 SG 86 – Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP)

M. le Maire : « Nous en venons à la délibération 2022 SG 86 que je vais présenter. Il s'agit d'un avenant à la convention qui lie la Ville et l'État, et qui fixe notamment les modalités de participation financière de la Ville de Paris pour améliorer le plan de vidéoprotection.

Depuis 2009, la Ville contribue financièrement au Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP) déployé par la Préfecture de police. Elle contribue financièrement en mettant gratuitement à disposition de la Préfecture son espace public et en participant financièrement à l'achat et à l'installation de caméras. D'un commun accord, la Ville et la Préfecture ont souhaité ajouter de nouvelles caméras aux sites déjà existants. Ce projet d'avenant prévoit une participation financière à hauteur de 4 millions d'euros.

En contrepartie de cette participation, la Préfecture donne accès au visionnage de certaines de ces caméras afin de permettre à la Ville de mener à bien ses missions de tranquillité dans l'espace public. Cet accès permet notamment aux agents dûment formés et habilités de procéder à la vidéo-verbalisation des infractions routières. Par exemple, quand une voiture se gare sur une piste cyclable, la vidéo-verbalisation permet de rattraper ce type de mésusage si un agent n'est pas présent.

L'extension de la vidéo-protection doit évidemment répondre à un impératif de respect des libertés publiques et privées. Aussi, la Préfecture utilise ce dispositif dans le cadre d'une charte d'éthique signée par le Préfet de police et le Maire de Paris en 2009, qui encadre précisément les conditions de fonctionnement de ce système et l'exercice du droit d'accès aux images.

Par ailleurs, un comité d'éthique créé par la Préfecture et par la Ville veille au respect des libertés publiques et privées dans la mise en œuvre de ces systèmes. Ce comité a déjà publié plusieurs rapports accessibles sur le site internet de la Préfecture. Le comité sera saisi du présent avenant et de la liste des nouveaux emplacements. Enfin, le respect des libertés publiques et privées est en outre garanti par l'action de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui joue pleinement son rôle de contrôle dans cette affaire.

Concrètement, dans le 11^e arrondissement, cet avenant va permettre de compléter les 63 sites listés comme prioritaires dans Paris. Dans le 11^e, ce sont cinq nouvelles caméras qui seront portées. Sept ont été demandées, mais pour l'instant, nous nous sommes accordés sur cinq sites :

- l'angle de la rue Bonnet et de la rue de la Présentation correspond à un problème de sécurité publique notamment lié aux actions de dealers chroniques qui ont mis beaucoup de désordres dans ce quartier ;
- l'angle de la rue de la Vacquerie et de la rue Folie-Regnault, où de la même façon, nous avons un problème de maintien de l'ordre public chronique ;
- villa Marcès/jardin Bréguet, dans le square Talbot-Avrial, où nous avons des problèmes de mésusage, notamment le soir ;
- le passage Piver, malheureusement bien connu de tous même si la situation s'est améliorée ces derniers temps. Néanmoins, il nous a semblé, avec la Préfecture, souhaitable de pouvoir consolider cette maîtrise de l'espace public avec une caméra ;
- l'esplanade Renée Lebas sur laquelle nous avons aussi malheureusement beaucoup de situations compliquées.

Ce sont des sites que nous avons communément définis avec le commissaire central du 11^e arrondissement.

Je vous propose de passer au débat. Aurore MOUYSSET-NOZERAND a demandé la parole. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire, Mme la Maire. Nous nous réjouissons d'apprendre que la Ville de Paris avance sur le dossier de la vidéoprotection, sujet qu'elle semblait aborder avec réticence ces dernières années face à la détermination des élus de notre groupe. Force est de constater que nous avons raison d'insister sur ce sujet puisque vous y venez aussi.

Pour rappel, lors des élections municipales, Rachida DATI proposait de multiplier par trois le parc de caméras afin d'atteindre le nombre de 4000 au cours de la mandature, soit une caméra pour 550 habitants. Notre candidate proposait également dans son programme d'installer des caméras aux abords et dans le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, afin de sécuriser ces espaces pour les rendre aux Parisiens. Notre groupe proposait également la mise en place d'un plan vidéoprotection aux abords des établissements scolaires, en particulier des collèges, afin de les sécuriser et de lutter contre les rixes et les phénomènes de bande.

Nous avons bien conscience que la vidéoprotection ne garantit pas une sécurité absolue et ne résout pas tous les problèmes, mais elle permet de dissuader, de sécuriser les interventions policières et d'améliorer la réponse pénale car ces images ont une valeur probatoire. C'est une orientation que de nombreuses communes ont déjà engagée et les chiffres en France en témoignent : entre 2011 et 2018, le nombre de caméras installées sur la voie publique en France a été multiplié par six.

Vous évoquez dans la délibération qu'il existe aujourd'hui 456 sites équipés de caméras et que la Ville de Paris devrait équiper 63 nouveaux sites puis 130 nouveaux sites. Nous sommes ravis de ces annonces mais il faut rappeler qu'en 2019, il y avait à Paris une caméra pour 1544 habitants. À titre de comparaison, en 2022, la ville de Cannes est équipée d'une caméra pour 91 habitants, la ville de Troie est équipée d'une caméra pour 146 habitants. En 2019, à Marseille et à Strasbourg, il y a respectivement une caméra pour 724 habitants et une caméra pour 710 habitants. Paris est en retard, mais il s'agit peut-être de l'amorce d'un changement.

Comme vous l'avez compris, notre groupe soutient cette démarche et souhaite qu'elle soit amplifiée le plus rapidement possible, comme les élus de notre groupe l'ont toujours voulu, afin d'assurer une meilleure sécurité des Parisiens. Nous voterons donc cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Cet avenant prévoit d'étendre encore la vidéosurveillance dans notre ville et dans notre arrondissement. Évidemment, ça nous interroge et ça nous pose question. Et cette délibération représente un financement de la Ville de 4 millions d'euros.

Le premier questionnement que je ne veux pas évacuer est celui des libertés publiques. On voudrait que l'on s'habitue à un état de surveillance généralisée avec les technologies numériques qui permettent de prendre des images en tout temps et en tout lieu. Il me semble donc important que ce plan de vidéosurveillance soit accompagné du travail du comité d'éthique que vous avez souligné. Je regrette cependant que sur le site de la Préfecture, on n'arrive pas à trouver de rapports très récents de ce comité d'éthique, donc la question de l'approfondissement de son travail me semble posée.

D'autres questionnements se posent. Le fait est qu'il n'existe pas de bilans qui permettent d'évaluer l'efficacité du déploiement des caméras de vidéosurveillance. On n'a pas de remontées statistiques sur le sujet. La littérature qui traite ce sujet montre que la vidéosurveillance est plutôt efficace sur la résolution des affaires plutôt que sur la prévention. Ce n'est donc pas une protection car ça ne permet pas d'avoir un effet dissuasif, ou en tout cas d'éviter les infractions et les délits comme on essaye de le faire penser. On ne sait pas combien d'affaires sont de fait résolues grâce à la vidéosurveillance.

Par conséquent, on n'a pas d'idée précise du rapport coût/bénéfice de ce dispositif. C'est embêtant parce que ce que l'on nous demande aujourd'hui, c'est quand même une rallonge budgétaire dans un contexte où les budgets sont contraints. Le soupçon d'un coût qui serait peut-être supérieur au bénéfice reçu peut être légitime. On se rappelle du développement de la vidéosurveillance au moment de la révision générale des politiques publiques de Nicolas SARKOZY, avec le but réel de diminuer le nombre de fonctionnaires présents sur le terrain, notamment les fonctionnaires de police qui assurent le service public de la sécurité. Nous craignons qu'il y ait, derrière ces déploiements du plan de vidéosurveillance, une sorte de solutionnisme technique qui déshabille les services publics, avec moins de présence humaine sur le territoire.

Il y a aussi une crainte sur le niveau budgétaire parce que l'on connaît la tendance de ce gouvernement d'externaliser vers les collectivités les services régaliens qui lui sont propres, sans leur donner les moyens de fonctionner.

Pour toutes ces raisons et dans l'attente du positionnement du groupe Communiste au Conseil de Paris, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Ecologiste partage l'idée qu'il faut mettre en place une meilleure régulation de l'espace public. Cette régulation doit se faire avec et par des agents dans l'espace public. La verbalisation doit être appliquée en cas d'infraction.

Après ces quelques mots d'introduction, je souhaite vous redire la position des Ecologistes concernant l'installation des caméras dans l'espace public. Les caméras dans l'espace public, c'est un dispositif onéreux, inefficace et dangereux pour notre démocratie.

Onéreux car, depuis l'initiative de Patrick BALKANY en 1993 à Levallois-Perret, la vidéosurveillance s'est généralisée en France et c'est une étude de la Cour des Comptes en 2021 qui le dit. Je cite cette étude : « Le plan de vidéoprotection de la Préfecture de police s'est appuyé sur un contrat de partenariat public-privé. Le recours à ce type de contrat et son mode de financement se sont révélés inadaptés et coûteux et il est recommandé de ne plus recourir à ce type de contrat après 2026. Les avantages mis en avant dans l'évaluation préalable ne sont en effet pas matérialisés tandis que la Préfecture de police a dû faire face des surcoûts. À titre d'exemple, la livraison des travaux en retard n'a pas eu pour effet d'infliger une pénalité au prestataire, mais au contraire, de lui verser une indemnité de 1,4 millions d'euros.

Pendant plus de dix ans, à travers l'émission de nombreux ordres d'exécution, la réalisation du plan de vidéosurveillance n'a pas donné lieu aux mises en concurrence qui, en principe, permettent de réduire les coûts. Le montant du marché estimé initialement à 225 millions d'euros sera au minimum de 343 millions, soit une augmentation de plus de 52 %.

Tout au long du contrat, le contrôle du prestataire a été insuffisant et il est à présent indispensable que le Préfet de police procède rapidement à un audit approfondi de ses comptes. »

Inefficace car cela fait plus de 30 ans que des caméras ont envahi l'espace public sans effet sur les incivilités, la délinquance, la criminalité et le terrorisme. 29 années d'inefficacité coûteuse, financée par l'argent public, pour repérer seulement 2 % des infractions. Une étude récente, d'il y a un an, commandée par les officiers de la gendarmerie de Melun et menée par un chercheur du centre d'études de recherche sur la diplomatie et l'administration publique, montre la relative inefficacité de la vidéosurveillance. Sur 1939 enquêtes, seules 22 enquêtes élucidées ont pu bénéficier d'éléments tirés de l'exploitation d'enregistrements de vidéoprotection publique, soit 1,13 % du total.

Troisième point, la vidéosurveillance est dangereuse pour notre démocratie. Certes, la délibération ne concerne pas l'opportunité d'installer de nouvelles caméras, mais uniquement leur emplacement. Mais être ainsi consulté dans la précipitation revient à nous enrôler de force dans la décision, ce que nous ne pouvons accepter. Avec le recul de ces 30 années, nous considérons que la vidéosurveillance n'entraîne pas de changement des comportements des personnes. En revanche, les caméras de surveillance représentent des possibilités de dérives massives. Nous glissons vers une société de la surveillance. Nous avons tous été effrayés par le modèle chinois qui couple la reconnaissance faciale et le score de citoyenneté. Les caméras représentent donc un risque de voir réduire encore nos libertés civiles et de mettre en péril notre démocratie. C'est quelque chose que nous avons le devoir, en responsabilité d'élus de Gauche, de réinterroger à chaque fois que nous en avons l'occasion. Cela demande du courage politique car, en dépit de leur inefficacité, la vidéosurveillance s'installe sournoisement. Elle est acceptée et est parfois même réclamée par les citoyens.

Il est temps de dénoncer ce mythe sécuritaire irresponsable qui coûte et ne rapporte que très peu. C'est pourquoi nous, groupe Ecologiste, appelons à vous prononcer en défaveur de cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci à toutes et tous pour ce débat passionnant qui permet à nous, élus du groupe Paris en Commun, de démontrer une nouvelle fois notre positionnement que nous voulons pragmatique et équilibré.

Je voudrais d'abord rappeler que nous partageons certaines des inquiétudes évoquées ce soir vis-à-vis d'une montée de la société de surveillance que ma collègue Joëlle MOREL évoquait à l'instant. Je le dis avec force, et c'est d'ailleurs rappelé dans cette délibération, c'est bien pour cette raison que la préservation de la liberté publique est une priorité, y compris dans ce projet porté par la Ville de Paris. Il est rappelé que depuis 2009, une charte d'éthique, liant le Préfet de police et la Mairie de Paris, existe et a vocation à protéger toutes et tous.

Cette délibération n'est pas un blanc-seing à la caméra, mais bien un outil pour permettre l'action efficace et pragmatique de la police sur le terrain. La sécurité est une priorité pour nous, élus de Gauche et de la majorité parisienne. Cette délibération nous permet d'ailleurs de saluer le travail de Nicolas NORDMAN réalisé depuis le début de cette mandature, notamment autour de la création de la police municipale à Paris.

La sécurité à Paris est une priorité pour nous, élus de Gauche, aussi parce que nous savons que c'est un enjeu pour tous, mais surtout pour les plus fragiles. Ainsi, nous, les élus du groupe Paris en Commun, appelons à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chaque groupe a pu s'exprimer au cours de ce débat et ainsi exprimer les principes qui guident son action. Je dois dire que, dans ces différentes expressions, il n'y avait rien d'inattendu. Ce sont des positions qui sont bien connues donc il y a quelques logiques à avoir ce débat.

Sans vouloir le prolonger, je voudrais rappeler que la protection des libertés individuelles est au sommet de la hiérarchie des principes qui guident l'action publique. Ainsi, aucune capacité d'enregistrement des images n'est possible au-delà d'un retour en arrière de dix minutes par les agents de la Ville chargés de la vidéo-verbalisation, ce qui permet de revenir quelques instants avant le moment de l'infraction pour pouvoir lire la plaque d'immatriculation par exemple. Par construction, c'est un dispositif qui respecte les libertés. La charte éthique est d'ailleurs jointe à la délibération. Cette charte a été adoptée dès 2009, c'est-à-dire dès le début du déploiement de ce dispositif.

Dire que ce dispositif est inefficace, je ne peux pas partager un tel point de vue. Encore tout récemment, tout le monde a été ému le 13 novembre dernier lorsque, quelques heures seulement après les hommages aux victimes du Bataclan, une personne a été vue en train de détruire les fleurs et les hommages posés devant la porte d'entrée du Bataclan. C'est grâce aux caméras que la police a pu retrouver l'auteur de ces faits. C'est l'exemple le plus récent que j'ai en tête, mais il y en a beaucoup d'autres. Donc on ne peut pas dire que c'est un dispositif inefficace et moins encore quand il s'agit de vidéo-verbalisation pour les infractions routières telle que celle que j'ai évoquée tout à l'heure.

D'un côté, on nous dit qu'on va trop loin, et de l'autre, on nous dit qu'on ne va pas assez loin. J'ai entendu « Paris est en retard ». Je ne le crois pas. Ce dispositif est en place depuis maintenant treize ans. Ce sont nos majorités successives qui l'avons installé, ce ne sont pas les précédentes. C'est un dispositif qui correspond aux besoins de cette ville. J'entends des chiffres utilisés comme des slogans mais en ne citant que des villes qui sont beaucoup, voire infiniment moins denses que Paris comme Londres ou Berlin et cela n'a pas de sens. La question de la densité est un facteur clé déterminant dans l'efficacité d'une caméra, tout simplement parce que quand vous avez cinq fois plus d'habitants au kilomètre carré, les villes n'ont pas besoin du même nombre de caméras pour couvrir le territoire. Chacun pourra comprendre ce calcul.

Ayant donné ces quelques éléments de fond qui expliquent notre soutien à ce projet de délibération, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Ecologiste. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	5
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DVD 142 – Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

M. le Maire : « Nous avançons à la délibération 2022 DVD 142, Luc LEBON a la parole. »

M. LEBON : « Bonsoir. Cette délibération vise à rationaliser la politique de stationnement de surface à Paris en ajustant certaines mesures catégorielles qui concernent notamment les professionnels, et en assouplissant l'extension des professions permettant l'octroi d'un droit de stationnement mobile ou sédentaire des livreurs par la création d'un forfait journalier. Il s'agit de deux mesures concernant les usagers des bois pour mieux s'adapter à leurs usages notamment et d'autres qui visent à rationaliser les dispositions concernant les autocars. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Cette délibération est importante parce qu'elle limite les stationnements des autocars et c'est une très bonne chose, mais elle fait référence aussi à deux mesures complémentaires, notamment la modification visant à étendre la liste des codes NAF des sociétés pouvant prétendre à l'octroi d'un droit de stationnement professionnel mobile ou sédentaire. En tant qu'élue au commerce, je trouve que cette liste des codes NAF est importante. Cependant, elle ne figure absolument pas dans cette délibération. Donc comment récupérer cette liste des codes NAF ? C'est un petit détail en fin de délibération mais qui me semble particulièrement importante pour nos commerçants parisiens. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Luc LEBON sur cette question précise. »

M. LEBON : « Cela concerne davantage les professionnels que les commerçants, mais il me semble que si la liste n'a pas été publiée dans cette délibération, c'est justement pour permettre d'en rajouter assez facilement sans passer par un vote mais, à la place, par la prise d'un arrêté pour certaines professions. Cela institue un régime plus souple et plus réactif. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DASCO 104 – Conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées (16.803 euros) pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin

M. le Maire : « Jérôme MEYER a la parole. »

M. MEYER : « Je vous remercie, M. le Maire. La présente délibération porte sur l'évolution d'un dispositif qui vise à faire animer des ateliers par des animateurs de la Ville de Paris dans un certain nombre d'écoles élémentaires le samedi matin. Nous avons aujourd'hui des ateliers dans une trentaine d'écoles parisiennes. En 2021-2022, ce sont près de 18.000 enfants sur tout Paris qui ont bénéficié de ce dispositif.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire parisien (PEDT), que nous avons déjà évoqué lors de ce Conseil, il a été proposé d'expérimenter une évolution de ce dispositif, en y associant les parents dans une démarche et un objectif de renforcer le lien parent/enfant/école. Ce nouveau dispositif expérimental porte, dans le 11^e arrondissement, sur l'école élémentaire de Belleville dans laquelle l'association les Ateliers du Chaudron interviendra avec un projet qui s'intitule « Samedi, ça décolle ».

Les Ateliers du Chaudron proposent dans leur projet des activités concrètes artistiques et ludiques partagées entre parents et enfants. Il y aura des temps de parole au début et à la fin de chaque atelier et la parole sera mobilisée par des activités. Des histoires seront créées avec des marionnettes, des figurines et des personnages qui oseront parfois dire des choses difficiles à exprimer, facilitant ainsi les échanges. Il est prévu de la musique, des contes, des poèmes, la fabrication d'instruments sonores, du modelage en argile ou avec de la pâte à modeler. Il est également prévu des dessins, de l'écriture, de la fabrication de marionnettes et la mise en place de petits scénarios en marionnettes-forum.

Le montant de la subvention proposée est de 2.671 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Comme pour les précédentes expérimentations, on a toujours les mêmes points d'interrogation auxquels on n'a pas eu de réponses précises : comment est assurée la sécurité des enfants, des personnels et des équipes ? Comment est gérée la propreté des lieux ? Comment est géré le respect des règles sanitaires ? On a toujours les mêmes questions, donc on s'abstiendra pour cette raison. »

M. le Maire : « Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je me souviens, Mme la Maire, vous aviez souhaité qu'on lance ce dispositif en janvier 2021 alors qu'on était dans une période encore difficile sur le plan sanitaire. Ça fait maintenant un an et demi qu'une cinquantaine de cours d'écoles et de collèges sont ouvertes le samedi et pas seulement le samedi matin, et que 28 crèches sont ouvertes le samedi matin dans le cadre de « Samedi en famille ». C'est un succès fou, les familles le plébiscitent. Cela facilite le lien parent/enfant car les enfants sont fiers d'emmener leurs parents dans leur école et il permet aux familles de se rencontrer. Non seulement l'indice de satisfaction est très élevé, mais il n'y a eu aucun problème. En un an et demi, avec 50 cours d'école ouvertes, il n'y a eu aucun problème ni de sécurité ni de propreté. Tout ça a été fait évidemment en accord avec les directrices et directeurs d'école concernés, les mairies d'arrondissement définissant les établissements scolaires.

Je regrette donc qu'on puisse faire croire qu'il y a des problèmes là où il n'y en a pas. On le dit quand il y a des problèmes, mais là il n'y a pas de problème. Donc l'abstention m'apparaît

paradoxe, surtout au regard de la satisfaction des familles que nous sommes censés collectivement représenter. »

M. le Maire : « Merci pour cet utile rappel. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie, M. le Maire. C'est simplement pour m'associer aux propos de mon collègue Patrick BLOCHE. Je n'ai pas d'autres mots à dire, je crois que nous sommes totalement en phase pour répondre à cette question de la Droite. »

M. le Maire : « Merci. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DAC 314 – Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

M. le Maire : « La dernière délibération avec un inscrit est la délibération 2022 DAC 314. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Comme vous le savez, chers collègues, les conservatoires municipaux parisiens occupent une place particulièrement forte et importante dans la politique culturelle de la Ville de Paris, mais notamment dans le dispositif d'enseignement artistique de la capitale. Aujourd'hui, plus de 20.000 jeunes sont accueillis dans ces conservatoires pour de l'art dramatique, de la danse ou de la musique. Cette délibération me permet d'ailleurs de saluer l'équipe du conservatoire du 11^e ainsi que son directeur, M. Knut JACQUES.

Depuis 2015, la Ville de Paris est engagée dans une réforme de ses conservatoires afin d'accroître le nombre de places disponibles dans les établissements, et de démocratiser l'accès des conservatoires. Le dispositif parisien de « Réussite éducative » s'inscrit aujourd'hui dans cette réforme et dans le cadre du volet « Egalité des chances » de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Cette présente délibération vous propose de reconduire le programme de « Réussite éducative » dans les établissements des conservatoires à destination des publics venant des quartiers prioritaires de la ville et pour les deux années scolaires prochaines (2022-2023 et 2024-2025). Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Je vais passer la parole à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. L'ouverture de la jeunesse à la culture est un principe fondamental. Si plus de jeunes étaient sensibilisés à la culture, nous aurions probablement moins de décérébrés pour jeter de la peinture sur des œuvres d'art.

Le rôle de la Ville est justement de favoriser l'accès à la culture pour tous. Bien sûr, quand on lit la délibération qui vise à accueillir 60 jeunes issus des quartiers Politique de la ville ou scolarisés dans un établissement REP, on ne peut qu'y souscrire. Sauf que cette délibération est en fait un blanc-seing pour cautionner votre mauvaise gestion des conservatoires parisiens. Alors que la Ville s'est engagée à accroître le nombre de places au sein de ses conservatoires, la réalité est tout autre. Il serait bon que la Ville respecte ses engagements pour l'accès à tous les publics. La gestion des conservatoires, c'est le stéréotype de la gestion de la Ville. On laisse la situation se dégrader pour la majorité des Parisiens, mais on va s'autocongratuler de la mise en place de dispositif destiné à un petit nombre. Accueillir 60 jeunes éloignés de la culture dans les conservatoires parisiens, mille fois oui. Un million de fois oui, un milliard de fois oui, si vous voulez, mais où sont les moyens pour accueillir dans ces mêmes conservatoires l'ensemble des jeunes Parisiens – certains sont très talentueux – qui le souhaitent ?

Pour rappel, le budget annuel de l'ensemble des conservatoires parisiens, qui ont une véritable utilité au service des Parisiens, est inférieur à celui de la seule Nuit Blanche, devenue un rendez-vous incontournable. Et le budget de la Nuit Blanche est lui-même inférieur à celui de l'Académie du Climat, qui n'a démontré aucune utilité pour les Parisiens, en dehors de servir de terrain de squat pour « punks à chien », de discothèque à ciel ouvert – les voisins vous en remercient – et de buvette plus ou moins légale.

Donc nous nous opposerons à ce blanc-seing et à cette caution que vous essayez de passer en douce dans cette délibération, compte tenu de votre mauvaise gestion des conservatoires parisiens. »

M. le Maire : « Tout en nuance. Pas d'autres demandes de parole ? Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Monsieur, je vous avoue qu'à chaque fois que vous prenez la parole, je me dis que peut-être cette fois-ci ça va aller, on va aller dans le bon sens, ça va être une question constructive et intéressante. Finalement, après ces premiers mots de plaidoyer pour la culture, on découvre votre habituelle logorrhée réactionnaire qui, je dois vous dire, abaisse tristement le niveau de nos échanges et de nos débats.

Pour vous répondre cependant, au-delà de vos envies – comme l'a très bien dit M. le Maire tout à l'heure – de faire votre petite phrase pour les réseaux sociaux et peut-être votre chaîne YouTube, où nous découvrirons avec plaisir votre prochaine émission, j'aimerais vous dire que vos mots sont des insultes envers les personnels qui travaillent aujourd'hui dans les conservatoires parisiens, envers les personnels qui travaillent d'arrache-pied pour la réussite de tous les enfants et surtout qui travaillent pour l'accès à la culture de toutes et tous. Ce dispositif dans le 11^e arrondissement accueille aujourd'hui des enfants, mais ce n'est pas le seul. D'ailleurs, j'aimerais dire que la Mairie du 11^e arrondissement et la Ville de Paris soutiennent aujourd'hui de nombreuses initiatives telle que Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) par exemple. Les personnels de l'Éducation Nationale, les lycées et les collèges sont aussi impliqués dans ce dispositif. J'aimerais citer l'exemple de l'établissement Voltaire qui est particulièrement engagé pour travailler pour la culture pour toutes et tous.

Ce que j'aimerais pour la prochaine fois, mais c'est peut-être un effort surhumain que de vous demander cela : gardez, s'il vous plaît, vos saillies réactionnaires pour les réseaux, et protégez et respectez les enfants du 11^e arrondissement, mais aussi tous les artistes de notre territoire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ces propos forts clairs. Je vous propose d'arrêter le débat et de procéder au vote.

J'annonce que Nelly GARNIER a donné son pouvoir à Jean-Christophe MARTIN et Chloé SAGASPE à Nour DURAND-RAUCHER. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable du Conseil d'arrondissement. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

11202227 – Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Chers collègues, toutes les délibérations sur lesquelles des inscrits s'étaient portés ont été évoquées. Nous allons donc procéder à un vote global. Avant cela, nous devons adopter la procédure d'urgence pour deux délibérations qui ont été introduites tardivement, les délibérations 2022 DJS 152 et 2022 DJS 162.

Sur cette procédure d'urgence, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

- **11202226** – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19 villa Marcès (11^e) et autorisation au Maire du 11^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3 du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement
- **2022 DSOL 110** Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

- **2022 DVD 146** Plan Vélo 2021-2026 : convention pour la pérennisation de pistes cyclables dans le Nord-Est parisien, programme européen opérationnelle FEDER FSE 2014-2020 (1.961.666,80 euros HT)
- **2022 DPE 45** Subventions (93.000 euros) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens
- **2022 DJS 30** Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.
- **2022 DJS 33** Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »
- **2022 DJS 128** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances
- **2022 DILT 8** Contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris
- **2022 DFPE 179** Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - Avenant à une convention de subventionnement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (328.300 euros)
- **2022 DFPE 183** Equipements d'accueil de petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » - Conclusion de 3 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris
- **2022 DFPE 182** Subvention (115.000 euros) à l'association Au Temps du Jeu pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (11e)

M. le Maire : « C'est une très bonne nouvelle que cette ludothèque de Belleville soit redynamisée. Merci à Patrick BLOCHE de s'être penché sur cette question qui était pendante depuis longtemps. »

- **2022 DASCO 119** Caisse des écoles du 11e - Subvention 2023 (6.525.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024
- **2022 DASCO 136** Collèges publics - Contribution (1.643.555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023
- **2022 DASCO 73** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508.160 euros) et subventions travaux (76.074 euros)
- **2022 DAE 281** Subvention (2.800 euros) au village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (11e)

M. le Maire : « J'en profite pour vous dire que le lancement des illuminations de la Mairie du 11^e arrondissement précède traditionnellement le dernier Conseil d'arrondissement de l'année. Cette année, nous ne l'avons pas fait par mesure de sobriété et les travaux de rénovation de la façade ne rendaient pas la chose très aisée. On aurait pu le faire quand même, mais on a décidé de ne pas le faire cette année. »

- **2022 DAC 53** Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e)
- **2022 DJS 152** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023
- **2022 DJS 162** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose de marquer votre approbation en votant pour ces projets de délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour tous ces associations et services publics. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

V11202231 – Vœu relatif à la mise en place d'une campagne de sensibilisation et de vaccination contre les infections à Papillomavirus humain (HPV)

M. le Maire : « Nous avons quatre vœux à examiner. Je propose à Rosalie LAMIN de rapporter un vœu qui nous semble absolument majeur et essentiel, un vœu de prévention de santé publique, sur la mise en place d'une campagne de sensibilisation et de vaccination contre les infections à Papillomavirus humain (HPV). »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Je vais vous énoncer ce vœu qui a un caractère important de santé publique, je souhaiterais vraiment que nous le votions unanimement.

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que 80 % de femmes et d'hommes seront exposés au cours de leur vie à un papillomavirus ;

Considérant que les HPV sont responsables de 6.300 cas de cancers par an (1.800 chez les hommes (25 %) et 4.600 chez les femmes) ;

Considérant que 1.000 femmes décèdent chaque année du fait du cancer du col de l'utérus ;

Considérant qu'en 2019 seulement 24 % de femmes sont vaccinées selon le schéma complet et environ 15 % des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Considérant que la Haute Autorité de Santé (HAS) considère nécessaire de proposer également le vaccin aux hommes hétérosexuels, car tout comme les femmes et les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, ils peuvent être infectés et transmettre le virus ;

Considérant que lorsqu'elle est effectuée avant le début de la vie sexuelle, la protection conférée par le vaccin contre les virus couverts est proche de 100 % ;

Considérant que la vaccination contre les infections à Papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans ;

Considérant que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du 11^e arrondissement a fait une proposition de campagne de sensibilisation et de vaccination au rectorat ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élus du groupe Paris 11 en Commun ;

EMET LE VŒU :

- Que le rectorat autorise une expérimentation de vaccination contre le HPV au sein des collèges du 11^e arrondissement ;
- Que la Ville de Paris au travers de la Direction de la Santé et de la Prévention et la Mairie du 11^e organise cette campagne en partenariat avec la CPTS du 11^e ;
- Que cette expérimentation fasse l'objet d'une évaluation en vue d'une possible généralisation.

Je vous précise que la CPTS réunit tous les professionnels de santé de notre arrondissement et a présenté plusieurs fois au rectorat cette proposition de prévention au sein des écoles afin de sensibiliser sur cette maladie du cancer du col de l'utérus et sur la vaccination contre le Papillomavirus des plus jeunes écoliers et étudiants. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSSET-NOZERAND s'est inscrite. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Simplement pour dire que nous soutenons totalement votre démarche et nous souhaiterions pouvoir être associés au vœu, si vous en êtes d'accord. »

M. le Maire : « Bien sûr, pas de problème. Peut-être que d'autres groupes le souhaitent aussi ? Oui, donc tous les groupes. Merci beaucoup. Je pense que ça parle de soi et nous porterons ce vœu au Conseil de Paris. On peut procéder au vote. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202232 – Vœu relatif à la situation des transports en Ile-de-France

M. le Maire : « Luc LEBON va présenter le vœu. »

M. LEBON : « Bonsoir, chers amis. C'est devenu malheureusement le quotidien de beaucoup trop de nos concitoyens et de nos concitoyennes dont les déplacements se sont énormément dégradés ces derniers temps, avec des impacts extrêmement négatifs sur leur vie personnelle et sur leur vie professionnelle. On reçoit de nombreux témoignages de cette difficulté quotidienne qui s'est également largement diffusée sur les réseaux sociaux : retards à répétition, écroulement des fréquences des trains ou des bus avec des délais d'attente qui s'allongent, réseau saturé. Il devient courant aux heures de pointe de devoir laisser passer plusieurs trains avant de pouvoir monter dans son métro et il faut même parfois faire la queue pour simplement accéder au quai. Les conditions de voyages sont donc extrêmement pénibles puisque les véhicules sont complètement pleins à craquer.

Dans le 11^e arrondissement par exemple, le taux de motorisation des ménages est très faible et si la marche ou le vélo ont connu des développements très importants, les habitants du 11^e sont encore très dépendants au quotidien des transports en commun pour leurs déplacements. Parmi les lignes de métro qui desservent l'arrondissement, la ligne 11 est par exemple l'une des plus dégradées du réseau. À la rentrée, l'offre ne représentait que 75 % de celle d'avant la crise sanitaire alors que la fréquentation avait retrouvé ses niveaux d'avant-Covid. La ligne 3 et la ligne 8 font partie de celles qui sont les plus dégradées également sur le réseau métropolitain.

Ces conditions de transport quotidiennes très difficiles, auxquelles s'ajoutent des incidents à répétition sur le réseau, montrent l'inefficacité de la politique de transport à l'échelle régionale. Dans ces conditions, on est évidemment très opposé à une potentielle hausse drastique du Pass Navigo alors que d'autres pistes de financement existent.

Dans le contexte actuel, la future privatisation du réseau de bus laisse présager une dégradation catastrophique des conditions de travail des agents et des conducteurs qui ne manquerait pas de contribuer encore plus à la dégradation du service aux usagers. La pénurie des conducteurs et des conductrices de bus est en effet déjà à l'origine des grandes difficultés de fonctionnement du réseau.

Dans ces conditions, l'ensemble des groupes de la majorité municipale s'associent pour appeler :

- au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;
- au gel du tarif du Pass Navigo ;
- à la suspension immédiate de la privatisation de toutes lignes RATP ;
- à ce que le Parlement prenne des dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui ;
- à l'organisation d'assises de mobilité avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État), ainsi que s'y est engagée lors du dernier conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, sa présidente Valérie PÉCRESSE.

Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un vœu qui a été présenté par Luc LEBON au nom de l'exécutif qui émet un avis favorable. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire, chers collègues. Je voulais remercier Luc LEBON pour cette présentation et me féliciter que cette initiative de l'ensemble des forces de Gauche au Conseil Régional soit présentée au Conseil d'arrondissement car nous avons envoyé un vœu à toutes les communes d'Île-de-France pour leur proposer d'adopter un vœu dénonçant cette situation. Nous avons lancé une pétition « Stop galère » que j'invite tous les Parisiens qui regardent à signer. Je leur donne aussi rendez-vous à la réunion régionale publique demain soir à l'AGECA, à 19h, dans le 11^e.

De quoi on parle ce soir ? On est tous convaincus que face au défi de la transformation écologique, le développement des transports en commun est une des réponses majeures. Tout le monde le sait, pour donner aux gens envie de prendre les transports en commun, il faut qu'ils soient de qualité et il faut qu'ils soient abordables.

Des transports de qualité. Les chiffres qui viennent d'être rappelés démontrent qu'on a évidemment un énorme problème en ce moment sur les transports en commun franciliens, mais il faut souligner le fait que cette situation dégradée a une cause : la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE a décidé, pour faire des économies, de maintenir une offre dimensionnée à la période du Covid et elle refuse de revenir à une offre dimensionnée à une période normale, qui est celle que nous vivons en ce moment. Donc on a une première difficulté énorme.

Deuxième difficulté : il faut que ces transports soient abordables. Alors même qu'ils sont dans une situation de qualité extrêmement dégradée, on nous annonce une explosion des tarifs qui vont de 6 à 36 % d'augmentation selon les titres. Pour le Pass Navigo, c'est +20 % et on nous annonce un Pass Navigo à 90 €. Je pense que nous pouvons tous nous retrouver dans le fait que cette augmentation au moment où tant de ménages franciliens et parisiens ont du mal à boucler leur fin de mois est absolument inacceptable et inenvisageable.

Par rapport à cette situation, il est impératif que le gouvernement et la présidente de Région arrêtent de se renvoyer la patate chaude, d'autant qu'ils partagent la conviction que ce ne sont pas les entreprises qui doivent être mises à contribution, mais les usagers qui doivent payer. Il faut absolument que, par l'adoption de ce vœu, nous affirmions que nous voulons un rétablissement de transport public de qualité et à des tarifs abordables et que nous refusons toute augmentation de tarif du Pass Navigo. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci, M. le Maire. Dans une ville comme Paris, on ne peut pas se passer de transports en commun. Comme grand utilisateur de ce mode de déplacement, j'ai découvert avec grand intérêt l'inscription de ce vœu relatif à la situation des transports en Île-de-France à l'ordre du jour de notre Conseil. Je m'attendais à des propositions concrètes et pragmatiques pour améliorer le quotidien des usagers, mais mes espoirs d'usager ont vite été douchés par ce vœu qui n'est rien d'autre qu'un tract de campagne et qui appelle plusieurs objections sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, je vous rappelle l'article 22 de notre règlement intérieur qui stipule que le Conseil émet des vœux sur les objets intéressant le 11^e arrondissement. Or, vous ne citez pas à l'écrit un seul exemple du 11^e arrondissement, à part peut-être l'offre de bus insuffisante – ce qui est vrai –, tout en oubliant de préciser que les bus sont régulièrement bloqués dans les innombrables embouteillages que génèrent votre plan de circulation anarchique et vos trop nombreux travaux.

Mais revenons aux choses importantes, c'est-à-dire le fond. Permettez-moi de revenir sur vos demandes. Sur l'offre de transport, contrairement aux contrevérités propagées par la Gauche francilienne, l'offre de transport commandée par Île-de-France Mobilités ces dernières semaines correspondait à 98 % de l'offre avant-Covid, pour une fréquentation de seulement 80 % par rapport à la fréquentation avant-Covid. Les opérateurs (RATP, SNCF), auprès de qui Île-de-France Mobilités commande cette offre de transport, n'ont pas été en mesure de réaliser l'offre commandée à 98 %, entraînant donc suppression de trains, temps d'attente allongé (notamment des bus dont de nombreux voyageurs se sont plaints, à juste titre). La Région a désormais demandé le retour de l'offre à hauteur de 100 % de son niveau avant-Covid et exige des opérateurs qu'ils honorent leurs engagements contractuels en réalisant la totalité de l'offre commandée par la Région le plus rapidement possible.

La responsabilité en incombe désormais à la SNCF et à la RATP de recruter et de former des conducteurs qui leur manquent actuellement. Ils ne se sortent pas comme ça du chapeau. Par ailleurs, je précise que pour faire face aux difficultés de recrutement qui relèvent bel et bien de la responsabilité des opérateurs, la Région a mis en place une prime de 2.000 € pour accompagner les Franciliens qui se forment au métier de conducteur de bus.

Pour ce qui est des statistiques sur la réalité du service, M. BELLARD, qui siège au conseil d'administration d'IDFM, a déjà ces informations. Je ne doute pas qu'il vous les communiquera.

Sur le gel du tarif du Pass Navigo, qui pourrait souhaiter un instant son augmentation ? On va revenir aux réalités. Pour rappel, sous les 17 années de gestion de Gauche qui ont précédé – je possède le Pass Navigo depuis 2009 –, nous avons quasiment une hausse du pass chaque année. Pour 2023, la situation financière est critique : ce sont à peu près 950 millions qui sont nécessaires à Île-de-France Mobilités l'année prochaine. Il est hors de question de réduire l'offre de transport ou de reporter les investissements nécessaires à la modernisation du réseau, vu l'état dans lequel vous nous avez laissé, justement, ce réseau.

Face à cette situation, la Région est pleinement mobilisée pour éviter une hausse du Pass Navigo, que ce soit par 200 millions d'euros d'économie en interne, par la restitution d'une partie des marges exceptionnelles des opérateurs, ou par l'augmentation de la contribution de la Région à Île-de-France Mobilités ainsi que celle des départements. La Région a aussi proposé à l'État une hausse du versement mobilité et une baisse de la TVA à 5,5% sur les transports en commun. Ce plan d'action, dont une partie dépend du gouvernement, nous permettrait de maintenir le Pass Navigo à son niveau actuel. Nous nous étonnons d'ailleurs au niveau de la Région que les Communistes aient voté contre ce plan d'action lors du dernier conseil d'administration d'IDFM. De notre côté, la Région fera tout pour que la hausse soit la plus faible possible, la plus proche de zéro. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement puisque la Région ne peut pas décider de passer la TVA à 5,5%. C'est comme ça, c'est la loi. C'est le gouvernement qui peut accepter nos propositions ou forcer une nouvelle hausse du Pass Navigo.

Concernant les assises de la mobilité, le conseil d'administration d'IDFM sera informé très prochainement et je ne doute pas que M. BELLARD vous transmettra l'information. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il a été interpellé, M. BELLARD, et ensuite M. TIBERTI. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire. Chers collègues, oui on a un problème majeur et c'est un choix politique porté aujourd'hui par Valérie PECRESSE, la présidente, et par la Droite régionale. Oui, il y a une diminution de l'offre de transport, de 8% sur Paris. Vous m'interpellez sur la question des statistiques, ce sont les chiffres d'Île-de-France Mobilités : - 8 % d'offre sur le

territoire parisien. Il suffit de prendre le métro, que ce soit dans le 11^e arrondissement ou sur l'ensemble du territoire parisien – je ne parle pas de la situation en métropole ou en Île-de-France qui est pire –, pour nous apercevoir que nous attendons aujourd'hui des métros dix, quinze, vingt minutes parfois, et c'est encore pire pour les bus.

La décision de diminuer la commande de l'offre a été prise malgré les demandes, que nous avons poussées et portées avec l'ensemble des administrateurs et administratrices de Gauche et Ecologistes au sein du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, de rétablissement de l'offre à 100 % qui ont été à chaque fois refusées par Valérie PECRESSE et vos amis. Les usagers et usagères en ont pâti.

Sur la question de la qualité de service et des difficultés de recrutement, je trouve très facile de reporter la faute sur l'opérateur et sur la RATP, notamment sur les difficultés de recrutement. Si aujourd'hui il y a une perte d'attractivité et des difficultés à trouver des chauffeurs de bus et de métros, c'est parce que la RATP est en pleine tourmente. Nous sommes actuellement en pleine ouverture de la concurrence, que vous avez votée avec vos amis, quel que soit d'ailleurs l'échelon que vous occupiez. Elle fragilise aujourd'hui l'opérateur et rend difficile un certain nombre de recrutements. Là encore, c'est un choix politique.

De la même manière, c'est un choix politique que Les Républicains – et notamment les députés et les sénateurs LR – n'aient pas voté l'amendement, pourtant porté par l'un des vôtres au Sénat, d'augmentation du versement mobilité qui permettait d'avoir des recettes supplémentaires et d'éviter la hausse. Là encore, ce fut un vote qui a vu une alliance entre Les Républicains et le gouvernement pour refuser de taxer davantage les entreprises, mesure qui aurait évité que les particuliers payent plus leur Pass Navigo.

Ce sont trois choix politiques que vous n'assumez pas, qui dégradent profondément aujourd'hui l'offre de transport et qui risquent de pénaliser encore plus de manière très forte les usagers et usagères en leur demandant de payer jusqu'à 90 € leur Pass Navigo pour un service aujourd'hui déplorable. Nous avons ce matin une commission tarifaire où il nous a été annoncé que cette décision pourrait faire perdre 40.000 abonnés au Pass Navigo, alors que nous sommes en pleine accélération des dérèglements climatiques et que la question des transports en commun devrait être une priorité absolue, que ce soit pour le gouvernement que pour la majorité régionale. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci, M. le Maire. D'abord un mot pour déplorer la disparition de Mme GARNIER qui est comptable, comme élue régionale de la majorité actuelle, de la situation de dégradation rapide des transports franciliens. Madame s'est échappée, elle connaissait l'ordre du jour. En même temps, il n'y a pas de quoi s'étonner. Quand on confie la gestion d'un service public aux libéraux, qu'est-ce qu'ils font ? Ils le détruisent et c'est ce que nous sommes en train de vivre. Ils ont commencé il y a longtemps, rappelez-vous du temps de Nicolas SARKOZY, les discours dégueulasses qu'on entendait sur les agents des transports franciliens, les cheminots, les agents de la RATP qui étaient, paraît-il, des privilégiés. Résultat, on a fait sauter les maigres avantages liés à leur statut et plus personne ne veut faire ce boulot. La dégradation de la qualité du service est d'abord liée aux démissions massives, notamment dans le secteur des bus. Il y a eu des démissions massives parce qu'ils ont perdu des avantages, parce que les salaires, notamment d'embauche, sont très faibles. Pour mémoire, le salaire d'embauche d'un chauffeur de bus à la RATP est de 1.700 €. Vous prenez un service public identique en province comme la régie des transports de Clermont-Ferrand dirigé par un élu Communiste, le salaire d'embauche pour un chauffeur de bus y est de 2.300 € alors que le niveau de vie n'est pas le même, le prix du logement

notamment. Evidemment, avec un permis de bus en poche, on va travailler en province parce qu'à Paris les salaires sont trop faibles et les coûts trop élevés.

Et avec la privatisation que Mme PECRESSE prépare activement, quand elle va découper le réseau de bus en douze morceaux sans respecter la répartition actuelle des lignes et des dépôts, que va-t-elle dire aux agents ? Elle va dire qu'une partie d'entre eux va être licenciée et l'autre partie va devoir changer de dépôt. Donc les agents anticipent et refusent la façon dont ils vont être mangés dans quelques années. Quand on maltraite les agents d'un service public aussi essentiel, ça ne marche plus.

Vous vouliez des propositions concrètes, nous les avons. La hausse du versement transport des entreprises, que l'on pourrait limiter au cœur de l'agglomération, le cœur du 92 et l'Ouest parisien, où se trouvent les entreprises les plus riches et les entreprises qui imposent le plus de temps de trajet à leurs salariés. David BELLARD l'a rappelé, vous faites de longs discours ici, mais Valérie PECRESSE, présidente LR de la Région, soi-disant demande cette hausse et la majorité LR au Sénat la refuse. Ne vous cachez pas derrière le gouvernement, ce sont vos propres amis qui refusent de faire payer les entreprises.

On pourrait aussi – et ce serait quand même la moindre des choses – augmenter massivement les salaires des agents, notamment ceux des agents de la RATP si on veut qu'ils restent et viennent travailler à 4h ou 5h du matin comme les chauffeurs du bus, et ceux des agents dans les ateliers qui travaillent nécessairement de nuit pour réparer les bus pendant qu'ils ne roulent pas. Vous voulez faire ce boulot ? Plus personne ne veut le faire, pourquoi ? Parce que les salaires sont trop bas et c'est une réalité. Vous avez passé des années à les insulter, à les traiter de privilégiés alors que c'était faux. Maintenant, vous êtes en responsabilité, mais vous refusez d'assumer vos responsabilités parce que vous dites que c'est la faute de l'État. Bien sûr, les libéraux du gouvernement, qui sont du même acabit que vous, sont tout aussi responsables, pas moins, pas plus et il faut le reconnaître. La Gauche régionale – les quatre formations politiques de Gauche représentées à la Région Île-de-France, ainsi que les organisations syndicales (CGT, FSU) et bientôt les associations d'usagers des transports – se réunissent et se retrouvent derrière une pétition « Stop galère », des contenus politiques et des propositions précises, la fin des privatisations, la hausse des salaires, la hausse du versement transport, car lorsque la Gauche est rassemblée, quand elle est sur ses valeurs, elle sait faire fonctionner un service public et nous en avons besoin. Et nous avons besoin de le développer. Nous le ferons, nous vous l'imposerons. »

M. le Maire : « Bravo. Tout est dit. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à cette magnifique tirade. Bravo et merci de défendre avec autant de talent le service public des transports en commun dans notre belle région et de placer les responsabilités là où elles sont, à la Région et aujourd'hui au niveau de l'État. Je vous propose maintenant de passer au vote. »

Considérant que la Région Île-de-France reste la plus inégalitaire de France, et que la question des transports et mobilités impacte concrètement la vie quotidienne des Franciliens ;

Considérant la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens à savoir les retards de train, de métro, de bus, les fréquences insuffisantes, la dégradation des conditions de transport ; de nombreux habitants du 11^e témoignent de leurs difficultés de transport et de ses impacts très lourds sur la qualité de vie professionnelle et personnelle ;

Considérant le très faible taux de motorisation dans l'arrondissement, et que, malgré le développement important de la marche et du vélo à Paris, les habitants du 11^e arrondissement sont très dépendants au quotidien des transports en commun ;

Considérant notamment que la ligne 11 est l'une des plus dégradées du réseau de métro – l'offre à la rentrée représentant moins de 75 % de l'offre avant Covid alors que sa fréquentation a retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire –, que les lignes 3 et 8 sont également particulièrement touchées ;

Considérant les retards de réception des commandes des nouvelles rames sur les RER D et E, et des rames rénovées du RER B ;

Considérant que la politique des transports et des mobilités, principale compétence régionale, est grandement inefficace comme le prouvent les multiples incidents encore survenus cet été, de l'évacuation en hâte le 18 juillet de rames surchauffées dans le tunnel entre Châtelet et Gare du Nord, à l'offre de bus insuffisante notamment en grande couronne, sans oublier les nombreux tracas du quotidien rencontrés sur les lignes de métro, RER, et Transilien ;

Considérant qu'Ile-de-France Mobilités, organisateur des transports franciliens, ne joue qu'imparfaitement son rôle de contrôle des opérateurs (RATP, SNCF...) comme l'a démontré la mission d'information et d'évaluation sur les travaux d'EOLE (prolongement ouest du RER E) diligentée par la Région ;

Considérant la suspension unilatérale par la SNCF de l'automatisation NExTEO chargée d'augmenter la fréquence des passages de trains des RER B et D dans le tunnel entre Châtelet et Gare du nord ;

Considérant les menaces d'une hausse drastique du Pass Navigo à 100 euros, soit près de 1/3 d'augmentation ;

Considérant le « mur de financement » qui se dresse à l'horizon 2030 avec le remboursement des prêts accordés par l'État en 2020 et 2021, la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges d'exploitation futures du réseau du Grand Paris Express ;

Considérant les pistes de financement complémentaires comme la baisse de la TVA à 5,5 %, la hausse du versement mobilité, la création d'une éco-contribution poids lourds, la taxation des plus-values autour des périmètres des gares du Grand Paris Express, etc. ;

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Ile-de-France ;

Considérant le choix d'Ile-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées au plus tard le 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP et la SNCF ;

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni de reprise de l'intégralité du personnel laissant craindre un plan social de grande ampleur ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et provoque environ 200 démissions ou abandons de poste par trimestre parmi les conductrices et conducteurs de bus ;

Considérant que la perte d'attractivité du métier engendre une pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, et des élus du Groupe Ecologistes du 11e ;

Le Conseil du 11e arrondissement appelle :

- au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;
- au gel du tarif du Pass Navigo ;
- à la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ;
- à ce que le Parlement prenne les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui ;
- à l'organisation d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État...), ainsi que s'y est engagée lors du dernier Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités, la Présidente Valérie PECRESSE.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? M. Guillaume POITOUX. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? La majorité. Le vœu est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	1	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	3
Le vœu est adopté			

V11202233 – Vœu relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique

M. le Maire : « Vœu relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique, présenté par Nour DURAND-RAUCHER. »

M. Nour DURAND-RAUCHER : « C'est par rapport à la situation du numérique. Nous sommes face à trois problèmes :

- Un problème d'ordre écologique. Nous savons aujourd'hui qu'il va falloir réduire très largement notre empreinte carbone. S'il y a bien un secteur qui explose et qui a transformé nos vies, c'est le numérique. Un des moyens de réduire l'empreinte numérique sera la réduction de l'empreinte carbone et non de contribuer à son augmentation permanente. Dans ce Conseil, nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous étions contre la 5G. On parle aujourd'hui de 6G. En fait, on demande à faire toujours plus et c'est toujours plus consommateur. Cela nous inquiète.
- Le numérique transforme nos vies, mais il transforme aussi nos démarches, en particulier nos démarches administratives. On sait qu'il y a un énorme problème d'illectronisme. Le fait de favoriser le numérique à tous les étages est une manière de mettre certaines personnes à distance des aides publiques et de ce que la société peut faire pour elles, en particulier les personnes les plus fragiles, qui ont des problèmes de handicap, de langue ou tout simplement des difficultés scolaires, ainsi que les personnes âgées. Il nous semble très grave de ne pas

prendre cela en compte. On sait que les grandes villes vont devoir adopter une stratégie numérique responsable, c'est-à-dire qu'il va être important de faire très attention à ce que nous pouvons faire pour éviter cela.

- Enfin, nous avons un problème actuel, qui est le développement de la cybercriminalité. Des municipalités ou des services publics peuvent se faire racketter par des personnes qui sont capables d'intrusion et qui hackent les services pour demander des rançons.

C'est pourquoi nous, Ecologistes dans le 11^e arrondissement, demandons pour le 11^e et aussi pour Paris car nous devons être exemplaires :

- que la Ville présente une politique du parc informatique et procède à une étude d'impact environnemental de son utilisation du numérique dans sa globalité ;
- qu'elle accentue son soutien aux démarches visant à réduire l'impact écologique du matériel informatique, notamment par la réparation et le reconditionnement, puisqu'on sait bien que, malheureusement trop souvent, on jette du matériel qu'il suffirait de réparer ;
- que les services compétents de la Ville de Paris développent des processus pérennes visant à assurer le principe de continuité du service public en cas de cyberattaque ;
- que le chiffrement des données soit garanti ;
- que la Ville de Paris renforce ses dispositifs d'aides en direction des personnes victimes d'illectronisme ;
- que la Ville de Paris intègre un volet numérique responsable incluant l'usage de logiciels libres dans l'ensemble de ses stratégies ;
- que la Ville intègre un volet numérique responsable dans ses marchés publics, ses appels à projets et dans le cahier des charges de ses subventions.

Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole successivement à Jean-Pierre CORSIA, puis Sofiane KADDOUR-BEY pour vous répondre. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Merci pour ce vœu qui ne prend pas complètement en compte toute la complexité des situations rencontrées mais qui va nous permettre de transmettre quelques connaissances sur un sujet d'une brûlante actualité. Il nous permettra également de présenter les actions réalisées ou en cours de la Ville de Paris. Ce sujet nous concerne tous, tant sur le plan personnel, professionnel ou politique.

Concernant l'empreinte environnementale du numérique, le numérique représenterait aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2 % au niveau national (phase de fabrication et d'utilisation comprises). Premier constat, les impacts environnementaux du numérique ne peuvent pas se réduire uniquement aux émissions de gaz à effet de serre. Il est préférable, comme le préconise l'Agence de la transition écologique (ADEME), d'utiliser la méthode d'analyse du cycle de vie pour évaluer l'impact environnemental du numérique. Cette méthode prend en compte plusieurs indicateurs comme le potentiel de réchauffement climatique, mais aussi l'épuisement des ressources naturelles (métaux et minéraux), la création d'ozones photochimiques, la pollution de l'eau et de l'air, des sols, l'écotoxicité humaine et la biodiversité.

La loi du 15 novembre 2021 sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique prescrit aux communes de plus de 50.000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, une stratégie pour réduire cette empreinte et de prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre. Dans ce cadre, la Direction des services informatiques et numériques de la Ville (DSIN) va

élaborer au cours du premier semestre 2023 un état des lieux des différents impacts environnementaux des usages du numérique de l'administration parisienne. La Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC) va évaluer l'impact du numérique à l'échelle du territoire parisien. Cette étude évaluera cet impact selon une analyse de cycle de vie des produits et services, et intégrera probablement d'autres critères environnementaux que les émissions de gaz à effet de serre. Elle sera assortie d'un plan d'action pour réduire de manière efficace et mesurable l'impact environnemental du numérique. Les éléments relatifs à cette démarche figureront sur le rapport annuel Développement Durable.

Une étude de l'ADEME de janvier 2022 sur l'évaluation de l'impact environnemental du numérique en France précise que ce sont les terminaux, en particulier les écrans d'ordinateur et les téléviseurs, qui sont à l'origine de 81 % de l'impact environnemental ; ensuite viennent les centres de données pour 14 % et les réseaux pour 5 %.

L'empreinte environnementale du numérique ne se traduit donc pas uniquement par l'émission de gaz à effet de serre liée à l'utilisation du matériel et à la gestion des données, mais concerne surtout l'exploitation des ressources minérales et la consommation de l'eau liée à la phase de fabrication des équipements. La croissance du numérique se traduit en effet par l'utilisation d'une quantité croissante de ressources naturelles (minéraux et métaux) encore aujourd'hui très peu recyclées. Pour produire par exemple un poste de travail, il faut 22 kg de matériaux, 240 kg de combustible fossile et 1.500 litres d'eau, soit environ 100 fois le poids du poste final. Seuls 2 % de ces matériaux se retrouveront dans le produit final, les 98 % restants sont des déchets. Le poids de la phase de fabrication des terminaux est souvent la principale source d'impact (supérieur à 80 %), ce qui confirme l'importance de politiques publiques visant à allonger la durée d'usage des équipements numériques à travers la durabilité des produits, le réemploi, le reconditionnement, l'économie de la fonctionnalité ou la réparation.

Pour donner des précisions concrètes, le parc informatique de la Ville de Paris est constitué de 42.500 postes informatiques, 5.200 smartphones, 7.500 tablettes, 8.000 serveurs. Sans attendre les nouvelles obligations légales, la DSIN a développé depuis plusieurs années une série d'actions visant à réduire l'empreinte environnementale de son activité :

- allongement de la durée de vie des équipements (ordinateurs fixes et portables) de trois ans en 2010 à cinq ans actuellement ;
- politique d'équipement unique : un seul ordinateur, un équipement mobile par utilisateur ;
- extinction programmée des ordinateurs, etc.

Concernant la cybersécurité, je tiens tout d'abord à préciser que la conception et la mise en œuvre d'action concernant la cybersécurité ne relèvent pas de la compétence d'une mairie d'arrondissement. La gestion de la continuité du service public en cas de cyberattaque repose à la fois sur les dispositifs de protection et de surveillance mise en place par les services concernés et sur les plans de continuité d'activité et métier des directions qui, le cas échéant, doivent prévoir pour les missions essentielles des modalités de fonctionnement dégradées en cas de cyberattaque grave.

En effet, quels que soient les moyens techniques et humains mobilisés pour se protéger des attaques cyber et comme on a pu le voir dans de grandes organisations publiques et privées, le risque zéro n'existe pas. Dans ce cadre, le Secrétariat Général et la DSIN ont d'ores et déjà mis en place une démarche de gestion de crise cyber et celle-ci a fait l'objet en 2022 d'un exercice de simulation de crise, avec la participation des directions de la Ville ainsi que de l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques.

Par ailleurs, la cybersécurité constitue un axe de travail et une des fortes priorités de la feuille de route de la transformation numérique et de la feuille de route de la stratégie de résilience. Elle est bien au cœur des préoccupations de la Ville. Le niveau de menace étant chaque fois de plus en plus élevé, les équipes ont été renforcées, la politique de sécurité des systèmes informatiques a été revue et les relations avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques sont étroites et régulières. Sur le périmètre géré par la DSIN, la sécurité des données et des systèmes est une préoccupation constante, faisant l'objet de mesures organisationnelles, logicielles et matérielles.

Je conclus avec la souveraineté numérique. La Ville de Paris a développé depuis une vingtaine d'années une politique basée sur plusieurs piliers :

- recours à des développements en *open source* à travers la plateforme Lutèce ;
- hébergement maîtrisé des données sur une grande majorité des applications dans un datacenter, propriété de la Ville, etc.

Pour toutes ces raisons, nous allons vous demander de retirer votre vœu »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Je vais essayer d'évoquer rapidement la problématique de l'illectronisme, appelé aussi « fraction numérique », qui est soulevé à juste titre par le vœu.

Ce que ne dit pas clairement le vœu, c'est que même si l'inclusion numérique est évidemment un enjeu social et politique majeur, le préalable dans ce monde numérique, c'est de maintenir un service public de proximité de qualité avec un accueil physique inconditionnel et cela suppose des moyens humains qualifiés. Il faut évidemment permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser, notamment pour la réalisation des formalités administratives et pour l'accès au service public et au droit.

Ce que je regrette, et ce que ne dit pas le vœu, c'est que la Ville de Paris a adopté dès 2016 une stratégie pour l'inclusion numérique en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mission locale et cela a notamment permis de publier une charte de l'aidant numérique et d'accompagner la formation de dizaines de milliers de personnes.

En 2021, la Ville a recruté 22 conseillers numériques France Services qui sont financés par l'État pour deux ans – on espère que l'État poursuivra ce financement – et deux conseillers numériques ont été implantés dans le 11^e arrondissement. Ils permettent de renforcer l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés du numérique dans leurs démarches administratives et les amener vers l'autonomie numérique.

Par ailleurs, on l'a vu à plusieurs reprises au cours de nos conseils d'arrondissement, la Ville lutte contre cette forme d'exclusion en soutenant les structures et associations qui œuvrent au quotidien pour réduire la fracture numérique des publics les plus fragiles, en complément des actions menées par notre Mairie d'arrondissement pour la facilitation numérique et les centres sociaux qui font un travail remarquable dans ce domaine et ce depuis plusieurs années.

Le vœu demande un renforcement des dispositifs d'inclusion numérique. On ne peut que partager cet objectif et il s'est traduit très récemment, le 23 novembre dernier, par la signature du second volet de la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique pour les années 2022 à 2025. Cette nouvelle stratégie a cinq axes prioritaires :

- l'accompagnement à la maîtrise des outils numériques des publics les plus éloignés du numérique, dans le prolongement de la première stratégie ;
- l'accès au service public pour tous les Parisiens ;
- l'éducation numérique et la prévention des risques ;
- l'accès au matériel et à la connexion ;
- la proximité des services d'accompagnement.

Lors du dernier Conseil, notre collègue Aymeric de TARLÉ avait présenté le schéma senior 2022-2026 et ce schéma senior comporte un axe stratégique spécialement dédié à l'inclusion numérique pour cette population qui est particulièrement vulnérable dans ce domaine.

Dans le prolongement de ce qu'a dit mon collègue Jean-Pierre CORSIA, je dirais que le vœu demande à la Ville de faire quelque chose qu'elle fait déjà depuis plusieurs années et qu'évidemment elle va renforcer avec la nouvelle stratégie. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Je me tourne vers les auteurs du vœu, est-ce que vous le retirez ? »

M. Nour DURAND-RAUCHER : « Nous sommes ravis de voir que la Ville trouve que ce qui est porté dans le vœu correspond, donc nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « D'accord. Je pense que les arguments ont été amplement exposés. Je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la révolution numérique entraîne des mutations écologiques, sociales et économiques, voire démocratiques ou géopolitiques ;

Considérant qu'il faut réduire de 80 % l'empreinte carbone de la France d'ici 2050 pour tenir les engagements de l'accord de Paris sur le climat et concourir à maintenir le réchauffement planétaire sous +1,5 degré, au-delà de quoi la vie humaine sur terre sera tragiquement perturbée ;

Considérant que selon le rapport du Sénat « d'information sur l'empreinte environnementale du numérique » le déploiement en France des technologies du numérique constitue déjà une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (15 millions de tonnes équivalent CO₂), soit 2 % du total des émissions en 2019), qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact (+ 60 % d'ici 2040, soit 24 Mt CO₂eq) et atteindre près de 7 % (6,7 %) des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit un niveau bien supérieur à celui actuellement émis par le transport aérien (4,7 %) ;

Considérant que la numérisation de la « société » a entraîné le développement d'une cybercriminalité dont le coût économique à l'échelle mondiale avoisine en 20 216 000 milliards (<https://www.forbes.fr/technologie/cybersecurite-les-cinq-grands-enjeux-en-2022>) ;

Considérant que la multiplication des cyberattaques envers des services publics, notamment des hôpitaux et dernièrement envers le Département de Seine-et-Marne dont les services ne sont plus accessibles ni par courriel, ni par téléphone, devient très préoccupante et entrave le principe de continuité du service public ;

Considérant le rapport d'activités 2021 du Défenseur des droits, concernant notamment les difficultés d'accès et d'égalité devant les services publics que présente la numérisation des démarches ;

Considérant également que la souveraineté numérique n'est pas assurée et la sécurité des données personnelles n'est pas garantie dans une économie du numérique dominée par les GAFAM ;

Considérant que le stockage (cloud) et l'hébergement (Datacenter) des données personnelles, principalement, contrôlés par les Etats-Unis (92 % des données occidentales y sont hébergées) et que le marché du cloud européen est dominé par les GAFAM (Amazon Web Service 53 %, Microsoft Azur 9 % et Google cloud 8 %) qui ne garantissent pas une protection suffisante de ces données ;

Considérant notamment les législations extraterritoriales et plus particulièrement le Cloud Act voté en 2018 par les Etats-Unis obligeant les entreprises états-uniennes à transférer les données dont elles disposent sur demandes des autorités américaines même lorsqu'elles sont hébergées sur le territoire français ;

Considérant que même si de plus en plus d'acteurs publics renforcent la sécurité de l'hébergement des données en créant leur propre Datacenter comme l'a fait la Ville de Paris dans le 18^e arrondissement (opérationnel depuis le 28 mai 2019), l'utilisation du hardware ou d'un logiciel d'Amazon, Microsoft ou Google ne sécurise pas ces données face aux effets extraterritoriaux des législations américaines ;

Considérant enfin que les technologies du numérique ne doivent pas avoir pour effet de porter atteinte aux équilibres sociaux, d'entacher le principe d'accessibilité aux services publics et plus insidieusement de rompre tout lien social ;

Considérant, que si la dématérialisation des démarches auprès des services publics peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, cette transformation profonde des relations entre usagers et services publics ne peut se faire sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie des Parisiennes et Parisiens, mais aussi des besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers et d'usagères ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Que sans plus attendre la ville de Paris procède à une étude d'impact environnemental sur l'utilisation du numérique dans sa globalité : terminaux, réseaux et centres de données... ;
- Que les services compétents de la Ville de Paris (notamment la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique) développent des processus pérennes visant à assurer le principe de continuité du service public en cas de cyberattaque ;
- Que le chiffrage des données soit garanti, qu'une information sur les grands principes d'organisation de la cybersécurité à Paris soit diffusée et qu'une campagne de prévention soit réalisée, auprès des personnels, des usager·e·s et des élu·e·s ;
- Que la Ville de Paris renforce les dispositifs d'aides en direction des personnes victimes d'illelectronisme : personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique (centres sociaux, associations qui œuvrent en matière d'inclusion numérique, dispositifs dans les Mairies d'arrondissement...).

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le groupe Ecologiste du 11^e. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu n'est donc pas adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de pouvoirs : 8
-------------------------------------	------------------------

Nombre de votants : 28			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	6	CONTRE	22
Le vœu est rejeté			

V11202234 – Vœu relatif à la sécurisation des traversées piétonnes

M. le Maire : « Dernier vœu, relatif à la sécurité des traversées piétonnes. La parole est à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est un vœu – qui n'est pas politique et sur lequel nous saurons nous rassembler ce soir, j'espère – afin de sécuriser les passages piétons de notre arrondissement.

Considérant les flux piétons importants dans notre arrondissement, ainsi que les nombreuses traversées qui en découlent ;

Considérant le caractère régulièrement inadapté – partiellement ou totalement – de certains passages piétons, principalement lié à une visibilité assez insuffisante ;

Je cite trois exemples à moins de 200 mètres d'ici qui me paraissent assez pertinents pour éclairer le débat :

- la traversée de l'avenue Ledru Rollin au droit du passage Dallery où, du fait d'une visibilité obstruée par une place de stationnement, les piétons ne voient pas les voitures et les voitures ne voient pas les piétons. Vous conviendrez que c'est assez embêtant ;
- la traversée de la cité de l'Industrie par la rue de la Roquette, à quelques mètres d'ici, du fait d'un mur à angle droit ;
- et la traversée de la rue Pétion par la rue de la Roquette, c'est-à-dire quelques mètres plus loin, également du fait de la visibilité obstruée par une place de stationnement ;

Considérant – ça fait un peu le lien avec mon vœu de la dernière fois – que le piéton est l'utilisateur le plus vulnérable de l'espace public ;

Ce qu'on demande, c'est un diagnostic par les services de la Ville de l'ensemble de nos traversées piétonnes dans l'arrondissement, qui puisse intégrer des éléments de contexte comme la présence d'établissements scolaires, d'établissements de la petite enfance et d'établissements pour personnes âgées à proximité car ces usagers sont encore plus vulnérables que le piéton lambda, afin d'identifier les traversées qui posent de réels problèmes et pour lesquels une sécurisation apparaît nécessaire.

Nous demandons donc qu'à l'issue de ce diagnostic, ce rapport des services fasse l'objet d'une communication pour que nous puissions tous ensemble nous retrouver sur un certain nombre de positions assez pragmatiques et de propositions pour une meilleure sécurité de nos piétons dans la rue.

Comme il me reste un tout petit peu de temps, je rajouterai qu'au-delà de ces considérations générales sur le piéton à deux jambes, pour faire l'expérience des traversées avec une poussette depuis quelques mois maintenant, il faut savoir que nous perdons un mètre de visibilité entre le bord de la poussette et nos yeux. Je critique beaucoup les cyclistes, mais je tiens à saluer le cycliste

qui a arrêté une voiture de son bras pour que je puisse traverser au droit du passage Dallery, voiture qui ne m'avait pas vu et que je ne pouvais pas voir. »

M. le Maire : « Très bien, merci. C'est un objectif de la sécurité routière qui, à l'évidence, nous rassemble, néanmoins je pense qu'il va y avoir quelques nuances que Luc LEBON va apporter. »

M. LEBON : « Je partage largement votre analyse selon laquelle la co-visibilité des usagers, notamment des piétons et des véhicules motorisés, est un facteur essentiel de la sécurisation des déplacements sur l'espace public. C'est un sujet déjà ancien qui avait déjà donné lieu à l'expérimentation de la généralisation des chasse-vélos sur certains axes, en reculant la ligne d'arrêt des véhicules motorisés pour améliorer la co-visibilité des piétons et de ces véhicules.

Pour aller plus loin, on applique à Paris strictement la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui vise à neutraliser le stationnement en amont des passages piétons pour améliorer cette co-visibilité. Il y a plusieurs dispositifs, mais celui qu'on retient à Paris – et qui est totalement conforme à la loi LOM – c'est l'implantation du stationnement vélo, ce qui permet au passage de participer à l'accroissement de l'offre de vélos qui fait l'objet d'une demande très forte des Parisiens.

On fait systématiquement ce genre d'aménagement de zone vélo en amont des passages piétons dès qu'on réaménage une voie dans l'arrondissement et quand on fait une simple réfection de tapis. On le fait aussi dans le cadre des opérations « Embellir votre quartier » qui permettent dans chaque quartier d'avoir un diagnostic un peu plus large et donc de participer à ça.

Concernant les carrefours que vous évoquez, ils n'ont pas été traités mais d'autres l'ont été à proximité, notamment parce qu'ils concernent des voies avec des trafics plus importants. Elles ont été traitées en priorité par prévention. Mais on va regarder de plus près celles que vous évoquez et faire un bilan d'accidentologie pour voir si elles doivent être traitées en urgence. Sinon on va les traiter à fur et à mesure des évolutions, notamment pour celle qui concerne l'axe Ledru Rollin, qui sera traitée dans le cadre du Plan Vélo qui prévoit de déployer un axe cyclable sur cette avenue. On le fera également probablement rue de la Roquette dans le cadre d'« Embellir votre quartier » qui concernera le troisième quartier Léon Blum/Folie Regnault. En tout cas, il s'agit d'un genre d'aménagement qu'on déploie massivement dans l'arrondissement actuellement.

Pour la sécurisation, on a également la présence de traversières aux abords des écoles, avec un référentiel établi par la Préfecture de police qui permet de prioriser les écoles pour lesquelles le besoin de sécurité s'avère le plus élevé.

Pour sécuriser les enfants dans l'espace public, il y a également le programme des « rues aux écoles » qui permettent de rendre de l'espace public aux piétons, aux enfants et aux familles. On a commencé à les déployer dans le 11^e arrondissement et c'est un dispositif très apprécié et qui rencontre un vif succès auprès des familles dont les enfants sont scolarisés dans les établissements. Bref, c'est un travail qu'on mène et qui continue.

On est d'accord avec votre vœu, mais les actions sont déjà mises en place à Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Du coup ? »

M. MARTIN : « Du coup, nous allons le garder. J'entends la réponse mais on ne parle pas tout à fait de la même chose. J'entends « les choses vont être faites » mais si on cherche bien dans

l'arrondissement, on peut trouver une dizaine de points critiques à traiter maintenant. Ce qui est complémentaire. »

M. le Maire : « Inévitablement »

M. MARTIN : « Ça ne remet pas en cause l'action de la Ville. Pour une fois, je vous l'ai dit, c'est un vœu qui n'est pas politique. Je dis qu'en cherchant bien, on peut trouver les dix carrefours à traiter en priorité. »

M. le Maire : « Inévitablement. Ce ne sont pas forcément ceux que vous citez dans votre vœu, d'où la réserve de Luc LEBON. Ce qui nous gêne dans votre vœu, c'est que vous demandez aux services de travailler différemment, en s'arrêtant et en faisant un audit. Ils sont déjà très chargés et cela les désorganiserait. C'est cette raison de fond qui motive notre réserve.

En pratique, ils fonctionnent autrement : ils maintiennent une veille et dès qu'il y a un accident, il est documenté et analysé. Quand il est d'une gravité humaine particulière, il est systématiquement analysé pour connaître les facteurs qui ont généré l'accident (conditions climatiques, conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, infrastructure). Chaque accident grave à Paris est documenté, analysé et à partir de ce travail, à partir de l'accidentalité de l'ensemble de la ville, les services organisent leurs actions pour traiter prioritairement les endroits les plus dangereux.

En fait, vous nous demandez de changer cet ordre de priorité qui conduirait peut-être à ne pas traiter un carrefour plus dangereux que ceux que vous citez. Personne ici ne dit qu'il n'y a pas de sujet dans les sites que vous évoquez, mais nous souhaitons vous répondre dans la plus totale transparence sur l'organisation et le fonctionnement des services pour prendre en charge les problèmes dans les endroits accidentogènes. Vous redemandez la parole, je vous la redonne bien volontiers. »

M. MARTIN : « Je vais être très rapide. Je cite et c'est écrit dans le vœu uniquement à titre d'illustration, l'objectif de ce vœu n'est pas de traiter prioritairement ces trois carrefours qui me posent un problème particulier à titre personnel, c'est une illustration pour poser quelques éléments de contexte au débat. J'entends qu'on réfléchisse à l'infrastructure après un accident. Est-ce que ce ne serait pas forcément mieux de réfléchir à l'infrastructure avant un accident potentiellement grave ? Doit-on attendre un accident grave pour repérer un sujet d'infrastructure ? »

M. le Maire : « Mais non, ça ne se passe pas comme ça. »

M. MARTIN : « Les deux optiques se valent. »

M. le Maire : « Non, mais ça ne se passe pas comme ça. »

M. LEBON : « Je vais donner un exemple pour illustrer la façon dont on traite ce genre de problématique, sachant qu'on ne peut jamais évidemment garantir à 100 % qu'il n'y aura jamais d'accident nulle part. Vous avez évoqué deux axes qui croisent la rue de la Roquette, la cité de l'Industrie et la rue Pétion. Elles ne sont pas spécifiquement traitées, mais la rue juste au-dessus, la rue Servan, l'a été. Pourquoi ? Parce qu'elle a un flux beaucoup plus important que les deux voies que vous évoquez. Quand on regarde les carrefours, on traite d'abord ceux où le risque de conflit est le plus important, c'est-à-dire ceux où le trafic est le plus important.

Ça ne signifie pas qu'on ne veut pas traiter le problème, mais on a des centaines et des centaines de carrefours et de passages piétons à surveiller. Donc on prend en priorité ceux sur lesquels le risque d'accident est plus élevé parce que les trafics motorisés y sont les plus élevés. Ce n'est pas qu'on ne veut pas traiter certains mais il y a une hiérarchie et c'est l'ordre de déploiement sur lequel on se fonde actuellement pour prioriser les travaux. Merci. »

M. le Maire : « Je pense que tout est dit. Je rectifie, ce n'est pas la cité de l'Industrie qui donne sur la rue Oberkampf, mais la cité Industrielle qui donne bien sur la rue de la Roquette. Faisons confiance aux services qui sont équipés et missionnés pour traiter les problèmes de dangerosité liés à l'infrastructure. Je vous propose donc de voter si le vœu est maintenu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les flux piétons importants dans l'arrondissement, ainsi que les nombreuses traversées piétonnes qui en découlent ;

Considérant le caractère inadapté – partiellement ou totalement – de certains passages piétons, principalement du fait d'une visibilité insuffisante ;

Considérant à titre d'illustration, trois exemples de traversées dangereuses dans un rayon d'une centaine de mètres autour de la mairie du 11^e arrondissement que sont i) la traversée de l'avenue Ledru-Rollin au droit du passage Dallery du fait d'une visibilité obstruée par une place de stationnement, ii) la traversée de la cité de l'industrie par la rue de la Roquette du fait d'un mur à angle droit, iii) la traversée de la rue Pétion par la rue de la Roquette du fait d'une visibilité obstruée par une place de stationnement ;

Considérant que le piéton est l'usager le plus vulnérable de l'espace public ;

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que les services de la Ville de Paris réalisent un diagnostic de sécurité de l'ensemble des traversées piétonnes du 11^e arrondissement qui tiennent compte de leur environnement – comme présence d'établissements d'accueil de la petite enfance ou scolaires, de lieux d'accueil du 3^eème âge ou de personnes à mobilité réduite – afin d'identifier celles pour lesquelles un renforcement de leur sécurisation apparaît nécessaire ;
- Qu'à l'issue de ce diagnostic, le rapport des services fasse l'objet d'une communication au conseil du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :


Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	28
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Je pense que nous battons un nouveau record de durée de séance mais cela ne nous a pas empêchés d'avoir de vrais débats. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement dans une nouvelle salle. C'était un projet que notre précédent Directeur Général des Services avait à cœur de porter et que Patrick BLOCHE avait aussi voulu. C'est un projet qui a été revu dans le cadre de la politique de sobriété que nous menons et qui va nous permettre d'utiliser le 4^e étage de la mairie, aujourd'hui utilisé comme un débarras alors que ce sont de beaux espaces. Les travaux sont en train de se terminer. Ce lieu sera notre future salle du Conseil. »

M. BLOCHE : « C'était même un projet de Georges SARRE. »

M. le Maire : « C'est dire ! C'est donc un grand plaisir que de pouvoir concrétiser ce projet. Le Conseil est terminé, je vous souhaite une bonne soirée. »

À 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Rosalie LAMIN, Première Adjointe au Maire Secrétaire de séance